D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



RAPPORT D'ACTIVITÉ

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ARCHE Agglo

ÉDITO

Madame, Monsieur, cher(e) collègue,

Comme chaque année, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport d'activité de notre Communauté d'Agglomération. Depuis sa création en 2017, ARCHE Agglo, grâce notamment à l'excellent travail partenarial engagé avec les 41 communes, a consolidé sa place au sein de notre beau territoire.

Je profite d'ailleurs de cette opportunité pour vous remercier toutes et tous, élus communautaires et/ou municipaux pour votre engagement quotidien afin d'améliorer encore et toujours le bienêtre des habitants de vos communes.

ARCHE Agglo, depuis sa création, a adopté une stratégie claire qui place toutes nos communes au même niveau, qu'elles soient urbaines ou rurales. L'extraordinaire diversité de nos communes est notre principale richesse et nous pouvons en être fiers.

Ce rapport d'activité de l'année 2020 propose une nouvelle maquette avec une entrée par Pôle, puis par Direction et service. Une troisième rubrique « focus » étant consacrée aux actions significatives qui ont vu le jour en 2020.

Bien entendu, la crise sanitaire qui est encore prégnante, a eu des impacts non négligeables sur notre fonctionnement, nos projets et actions. D'ailleurs, pour chaque Pôle, il est précisé dans ce rapport les impacts liés à cette crise du Covid19 et la mise en place de notre solidarité vers l'ensemble des acteurs économiques.

Notre Agglo est une intercommunalité bien ancrée dans le quotidien des habitants et le Projet de Territoire Horizon qui est actuellement en cours va permettre de renforcer encore ce positionnement cohérent grâce à une large concertation dans laquelle, nous Elus, nous avons un rôle majeur à jouer. Je sais pouvoir compter sur vous pour inciter un maximum d'habitants à participer à l'élaboration de cette démarche, c'est primordial pour l'avenir de notre territoire.

Enfin, je suis convaincu que nous conserverons cet état d'esprit de solidarité et de solidité du bloc communal qui positionne toujours l'intérêt général en prérequis. Restons ambitieux, innovants et efficaces, notre territoire le mérite!

Bonne lecture à toutes et tous,

Frédéric SAUSSET
Président ARCHE Agglo

TERRITOIRE ET GOUVERNANCE 6

MOYENS GÉNÉRAUX	8
RESSOURCES HUMAINES	10
FINANCES	12
COMMUNICATION	14
COMMANDE PUBLIQUE	16
TECHNIQUE	18

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT	20
APPLICATION DU DROIT DES SOLS	22
TRANSPORT ET MOBILITÉS	24
HABITAT ET FONCIER	26
TOURISME	28
ÉCONOMIE	30

SOLIDARITÉ ET ÂGES DE LA VIE	32
PETITE ENFANCE	34
ENFANCE	30
JEUNESSE	38
SÉNIORS ET AUTONOMIE	40
NUMÉRIQUE	42
CULTURE	4

ENVIRONNEMENT	46
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS	48
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE	50
AGRICULTURE	52
MILIEUX ET ESPACES NATURELS SENSIBLES	54
DÉCHETS MÉNAGERS	56

FOCUS 58

rapport d'activité

TERRITOIRE ET GOUVERNANCE

ARCHE Agglo est un territoire de coopération intercommunale né le 1er janvier 2017 de la fusion des communautés de communes du Pays de l'Herbasse, d'Hermitage Tournonais et du Pays de Saint-Félicien. Il rassemble, sous la forme d'une communauté d'agglomération, au sens de l'article L 5216-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales, 41 communes et plus de 57 000 habitants. Il est dirigé par un conseil d'agglomération constitué de 70 conseillers titulaires et 34 conseillers suppléants, issus des 41 conseils municipaux. Son action s'inscrit dans le strict cadre de ses compétences qui lui ont été soit dévolues par la loi, soit octroyées par les communes membres.

un lien entre les deux rives du de l'Hermitage. Elle rassemble 20 communes ardéchoises et 21 communes drômoises avec municipaux. une population constituée à 43 % d'Ardéchois et donc 57 % de Drô-

Ce quasi équilibre se traduit par une volonté de gouvernance qui associe le plus grand nombre au plus près de l'attente de la population et des préoccupations des • communes. Le Conseil d'Agglomération issu des élections municipales de 2020 rassemble donc 70 conseillers communautaires . représentant les 41 communes cf. focus 2. Le nombre de représentants par commune est déterminé par la loi en prenant en compte la population communale. Toutefois aucune commune ne peut disposer de la majorité des sièges et toutes les communes, quelle que soit leur taille, doivent être représentées. Les communes représentées par un seul conseil communautaire disposent de plein droit d'un siège de suppléant.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, le maire est conseiller communautaire de plein droit et son premier adjoint, suppléant. Si le maire ne souhaite pas siéger c'est le premier adjoint qui devient conseiller communautaire de plein droit et le second adjoint suppléant.

ARCHE Agglo est aujourd'hui Pour les communes de plus de 1 000 habitants, les conseil-Rhône, du plateau ardéchois aux lers communautaires ont été collines de la Drôme, à travers élus au suffrage universel direct les vignobles de Saint-Joseph et sur la base d'une liste alternant homme/femme (ou l'inverse), en même temps que les conseillers

> Le Conseil d'Agglomération s'appuie sur:

- L'exécutif communautaire constitué du Président, de 13 vice-présidents et 5 conseillers délégués cf. focus 1;
- 11 commissions thématiques mêlant conseillers communautaires (titulaires ou suppléants) et conseillers municipaux;
- Un conseil des maires qui comme son nom l'indique rassemble les 41 maires du territoire auxquels se joignent les membres de l'exécutif qui ne sont pas maires.

Depuis le 6 avril 2018 notre agglomération dispose de compétences unifiées pour l'ensemble de son territoire. L'action de ARCHE Agglo ne peut s'inscrire que dans le cadre de ses compétences cf. focus 3. Ce document revêt donc une importance primordiale. Toute modification, hors celles imposées par la loi, doit être soumise à l'ensemble des conseils municipaux du territoire et rassembler l'accord d'au moins les deux tiers des communes représentant la moitié de la population, ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

De par son mode d'adoption et de modification la liste des compétences est donc un document qui présente un caractère consensuel marqué.

> L'année 2020 a été marquée renouvellement des instances d'ARCHE Agglo dans le prolongement des élections municipales, et par la crise sanitaire. Cette dernière a nécessité la mise en place de nouvelles méthodes de travail, d'une part, et a engendré un report de la mise en place de l'assemblée et de l'élection de l'exécutif d'autre part.

> Durant le printemps, le confinement puis la limitation de la capacité de réunion ont imposé le développement de la visioconférence pour la tenue des réunions de bureaux et du conseil des maires. L'activité du Conseil d'Agglomération a, quant à elle, été suspendue du 26 février au 9 iuillet. le système de visioconférence ne permettant pas de garantir l'intégrité des votes.

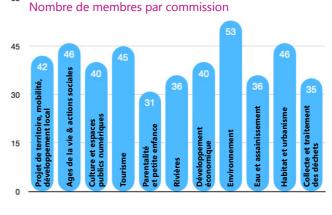
> de l'exécutif communautaire s'est déroulée le 9 juillet (soit 3 mois plus tard que la date initialement prévue) lors d'une séance marathon de plus de 8 heures (respect des gestes barrières oblige) et diffusée sur You Tube afin de satisfaire aux obligations d'accès au public dont la présence physique n'était pas autorisée. Depuis cette date, l'action des instances d'ARCHE Agglo n'a plus été altérée par la crise sanitaire.

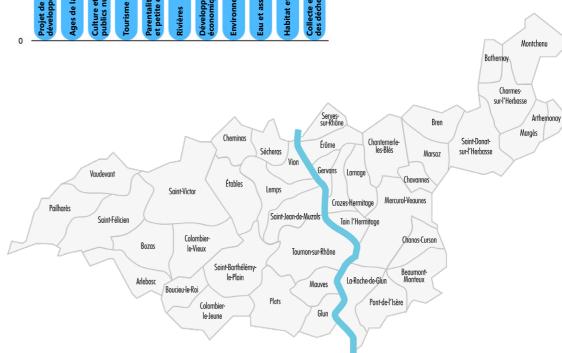
UNE IMPLICATION DES ÉLUS COMMUNAUX MARQUÉE AU SEIN DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

293 élus siègent dans une ou plusieurs commissions thématiques, dont 206 conseillers municipaux.

Malgré la crise sanitaire, l'année 2020 reste marquée par une forte mobilisation des élus du territoire :

- 8 conseils d'agglomération (10 en 2019)
- 12 réunions du Bureau dont 4 en visioconférence (15 en 2019)
- 29 réunions de commissions thématiques (72 en 2019)
- 5 conseils des maires dont un en visioconférence (4 en 2019)
- 662 délibérations adoptées par le conseil d'agglomération (265 en 2019)
- 554 décisions prises par le Président en application de ses délégations (257 en 2019)











apport d'activité ARCHE Agglo 2020

MOYENS GÉNÉRAUX

Les moyens généraux constituent le socle sur lequel repose l'ensemble des actions ARCHE Agglo. Ils sont composés de la direction Générale qui inclut la gestion des assemblées, de la direction des Ressources humaines, de la direction des Finances, de la direction de la Communication, de la direction des Achats, de la commande publique et des affaires juridiques, de la direction des Services techniques et enfin du service Informatique.

Au cœur de l'activité des services conseil aux pôles opérationnels opérationnels ARCHE Agglo les « moyens généraux » ont vocation à mettre en œuvre et à faire appliquer des démarches et procédures communes respectueuses des règlements et des lois en tenant compte des spécificités de chacun des services et en veillant à la plus grande équité au sein des équipes.

années d'existence de l'Agglo, le travail quotidien d'accompagnement au changement a porté ses fruits. Les différents services opérationnels se sont décloisonnés, et ils se sont ouverts aux services supports. Le pôle « moyens généraux » joue désormais pleinement son rôle en apportant appui et

qui peuvent ainsi se concentrer sur leur cœur de métier.

Les différences de pratiques issues de la culture des trois collectivités fusionnées se sont totalement estompées, aidées en cela par l'intégration de nouveaux collaborateurs et par la mise en place de nouvelles politiques et donc de nouveaux challenges Au terme des trois premières (politique de l'habitat, plan climat, transport & mobilité)...

> La crise sanitaire a fortement mobilisé le pôle « moyens généraux » qui au travers de ses directions et services s'est trouvé en première ligne pour organiser l'activité de l'agglomération notamment pendant les périodes de confinement

> La direction des Ressources humaines a mené une mission de veille permanente sur la situation réglementaire des 258 collaborateurs permanents et mis en œuvre quasi quotidiennement les instructions nationales qui nous étaient communiquées.

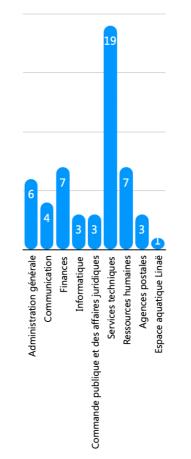
> Le service Informatique a œuvré pour permettre à plus de 120 agents de travailler depuis leur domicile en étant connectés sur le serveur d'ARCHE Agglo, et en assurant la maintenance et la surveillance de l'installation.

> La direction de la Communication a été mobilisée sur la communication interne à destination des collaborateurs et sur une communication à destination de la population (soutien et maintien de l'activité économique. relais d'information...)

> La direction Générale a veillé à la coordination de l'activité de l'ensemble des services d'ARCHE Agglo et a organisé les réunions en visio-conférence.

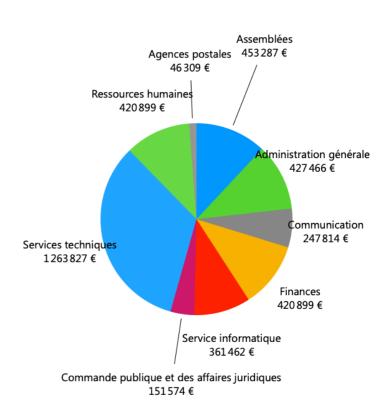


LES EFFECTIFS DU PÔLE



LE BUDGET DU PÔLE - SOURCE CA 2020

Dépenses réelles de fonctionnement : 3 793 537 €







à la direction des services techniques







RESSOURCES HUMAINES

Les agents ARCHE Agglo en constituent sa force vive. C'est sur eux que s'appuie son action quotidienne au service du territoire et de sa population. Ils sont issus dans leur immense majorité d'une des trois collectivités fusionnées, et l'émergence d'un véritablement sentiment d'appartenance à une seule et même équipe a été un enjeu primordial auquel s'attache la direction des Ressources humaines de manière quotidienne.

Aujourd'hui, tous les agents ARCHE Agglo, quels que soient leur statut et leur origine, relèvent d'un règlement et d'un régime indemnitaire uniques.

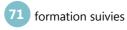
En matière de gestion des ressources humaines, l'année 2020 a été particulièrement marquée par la mise en place et la gestion des mesures liées à la pandémie de la COVID 19.

Malgré cela, la direction est restée mobilisée pour accompagner les équipes ARCHE Agglo dans leur développement. Ainsi l'année 2020 a été marquée par :

- le transfert de la compétence Eau et assainissement collectif avec le transfert de 10 agents de la ville de Tournon-sur-Rhône et d'1 agent de la ville de Saint-Donat-sur-l'Herbasse. Ces transferts se sont accompagnés par la mise en place d'un organigramme permettant d'assurer la gestion en régie de l'assainissement collectif sur 35 communes, de l'assainissement non collectif sur 41 communes, de l'alimentation en eau potable sur 2 communes et la gestion de 9 délégations de service public. La complétude de cet organigramme a nécessité l'embauche de personnels, embauches pilotées par la direction des Ressources humaines en partenariat avec l'unité Eau et assainissement,
- le recrutement d'une chargée de mission Lecture publique,
- la restructuration du service Habitat avec pour objectif d'assurer en direct la gestion de l'ensemble des dispositifs d'aides au logement sur le territoire ARCHE Agglo. Le

- recrutement d'une équipe de 3 personnes et la nomination en interne d'une responsable habitat permet aujourd'hui de répondre à cette commande politique.
- la mise en place en avril 2020 du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Ce nouveau régime est venu se substituer à l'ensemble des différentes indemnités en place en gommant ainsi les dernières disparités, héritages des fusions. Le RIFSEEP repose sur le principe de la cotation des métiers au sein de la collectivité avec pour principe « à cotation égale, régime indemnitaire
- égal ». Les critères qui ont présidé à la cotation des métiers ont été retenus et validés en comité technique.
- la mise en place de groupes de travail constitués d'agents avec pour objectif d'établir un règlement de la pratique du télétravail, hors crise sanitaire. Le déploiement du télétravail nous a été imposé par les mesures de confinement. Il est alors apparu que ce nouveau mode de relation au travail présentait des aspects positifs pour l'épanouissement personnel
- la mise en œuvre de la mutualisation de la formation professionnelle entre l'Agglomération et les communes cf focus 4

LA FORMATION





138 agents ayant suivi une formation

À cela s'ajoute la totalité des agents en poste dans les crèches qui participent à une formation d'analyse de la pratique professionnelle.

jours/agents de formation

Budget annuel 46 500 €

LES EFFECTIFS



AU 1^{ER} JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2020

258 agents représentant 230 ETP 184 femmes, 74 hommes



268 agents représentant 239 ETP 191 femmes, 77 hommes

177 agents titulaires de la fonction publique 81 agents contractuels de droit privé ou public

178 agents titulaires de la fonction publique 90 agents contractuels de droit privé ou public

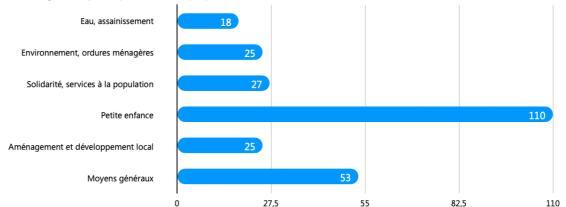
52 agents 36 agents 🕕 169 agents 1 apprenti

43 agents

177 agents

48 agents

PAR PÔLE AU 1^{ER} JANVIER 2020



L'effectif est complété par une cinquantaine d'agents saisonniers durant la période estivale pour faire face, notamment, aux besoins du Domaine du Lac de Champos et des accueils de loisirs sans hébergement.

À partir du 16 mars et jusqu'au 11 mai 2020, les services administratifs ARCHE Agglo se sont redéployés, autant que possible, pour assurer la continuité du service public à distance, en télétravail. Les services de proximité en contact avec le public ont été fermés totalement ou partiellement pendant cette période.

Une trentaine d'agents ARCHE Agglo se sont mobilisés pour assurer la continuité de service public et les urgences, comme la crèche Pomme d'Api de Tain l'Hermitage et l'ALSH de Tournon-sur-Rhône restés ouverts pour les enfants des soignants, les agents des déchèteries ainsi que les agents de la régie de l'Eau ARCHE Agglo.

Dans ce cadre, 27 agents ont reçu une prime exceptionnelle COVID d'un montant maximum de 1 000 € au prorata du temps travaillé pendant les périodes de confinement, pour un montant global versé d'environ 10 000 €. Environ 90 agents ont bénéficié d'une autorisation spéciale d'absence (ASA) en raison de la fermeture temporaire du service ou de la nécessité de garder les enfants de moins de 14 ans.

L'activité de ARCHE Agglo a pu se poursuivre pendant cette période grâce aussi à la capacité de ses agents à s'adapter à cette situation inédite. Le confinement entre le 24 octobre et le 30 décembre a moins impacté l'activité des services ARCHE Agglo qui sont globalement restés ouverts avec la mise en place de mesures sanitaires strictes de protections contre la diffusion du virus.

2020

FINANCES

L'optimisation de notre capacité d'autofinancement (montant disponible pour l'investissement après prise en charge des frais de fonctionnement) est la préoccupation quotidienne de la direction des Finances. Cela passe notamment par une maîtrise très fine du coût de chacun de nos services, et donc par le développement de la gestion analytique, par la justesse de la prévision budgétaire lors de l'élaboration des budgets primitifs, par une optimisation de la politique d'achat, et par un suivi rigoureux de la mobilisation des subventions qui peuvent nous être allouées.

L'année 2020 a été une année particulière :

- Particulière car année électorale et donc par nature année de transition et de bilan
- Particulière car marquée par la crise sanitaire qui a engendré un retard significatif dans la mise en place de la nouvelle équipe politique, et qui a entrainé un véritable bouleversement dans l'exécution budgétaire.
- Particulière enfin parce qu'elle devrait se traduire à moyen terme par, au mieux, une stagnation de nos ressources fiscales. Une grosse partie des ressources d'ARCHE Agglo est constituée par la fiscalité économique. Or, l'activité économique a été durement frappée par la crise sanitaire.

Maîtrise et optimisation de la capacité d'autofinancement (CAF)

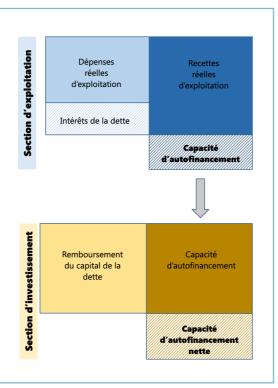
CAF brute

= différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles d'exploitation de l'année

CAF nette

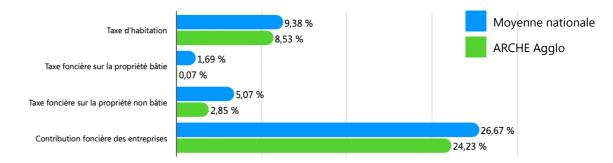
= différence entre la CAF brute et le montant du remboursement du capital des emprunts de l'année.

La CAF nette représente donc notre capacité à investir sans avoir recours à l'emprunt.



UNE FISCALITÉ

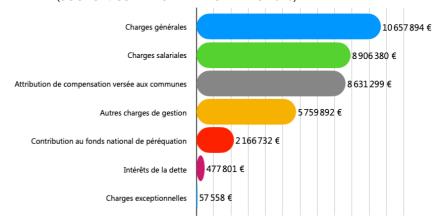
NETTEMENT EN DESSOUS DE LA MOYENNE NATIONALE



DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

TOUS BUDGETS CONFONDUS HORS EAU & ASSAINISSEMENT

(SOURCE: COMPTES ADMINISTRATIFS 2020)



RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

TOUS BUDGETS CONFONDUS HORS EAU & ASSAINISSEMENT

(SOURCE: COMPTES ADMINISTRATIFS 2020)



rapport d'activité ARCHE Agglo 20

COMMUNICATION

La communication publique joue un rôle de plus en plus important car elle valorise les politiques publiques, les compétences et les actions mises en œuvre par la collectivité. Trois cibles prioritaires sont à atteindre : élus communautaires et communaux, agents ARCHE Agglo et communaux, les habitants du territoire. Dans ce cadre, la direction de la Communication est à l'écoute des élus, des directions et des services de l'Agglo afin de construire ensemble des actions de communication pertinentes. Elle peut également intervenir auprès des communes afin de travailler sur des actions ponctuelles. La direction de la Communication est garante de la cohérence de communication de toute la collectivité.

Les actions engagées par la direction de la Communication répondent à plusieurs objectifs :

- accroître la connaissance d'ARCHE Agglo et développer le sentiment d'appartenance au territoire
- assumer le rôle centralisateur/ fédérateur d'ARCHE Agglo
- asseoir l'identité territoriale et développer la visibilité ARCHE Agglo (et même au-delà)
- mettre en lumière les compétences de l'Agglo et son rôle dans le quotidien des administrés
- valoriser les événements mis en place par ARCHE Agglo et les événements partenaire
- valoriser les richesses du territoire: humains, savoir-faire, entreprises, patrimoine, naturels
- garantir un équilibre territorial des sujets communiqués (maillage du territoire)

Pour cela, la direction de la Communication guide les directions et services afin de proposer les outils de communication les plus pertinents selon le projet. Elle s'appuie sur différents outils qui sont tous développés en interne (à l'exception de l'impression des documents) :

- relations presse: conférences, communiqués, dossiers, visites...
- papier/print : magazine communautaire la 41, flyers, affiches, dépliants, programmes, Ah! le Mag Tourisme...
- web/numérique : site internet, réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Linkedin et YouTube), newsletter externe et interne, vidéos...

Le travail partenarial engagé avec les 41 communes du territoire est à consolider afin d'améliorer les transmissions d'informations. Objectif : communiquer de la meilleure des manières aux habitants sur les actions communales et communautaires.

Lors de la crise sanitaire, la direction de la Communication a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation. En effet, pendant les confinements du printemps et de l'automne 2020, le seul vecteur de communication direct était le numérique. Un travail de fond a été engagé avec les directions de l'Agglo et les partenaires afin de valoriser les actions locales, notamment le commerce de proximité : site internet et réseaux sociaux **cf focus n°5**

Les effectifs

Directeur1 agent

Projets nstitutionnels

1 chargée de ommunicatior Création graphique et ommunication interne

1 chargée de communicatio

Communication numérique et relations presse

1 chargée de communicatio

Les supports de communication

Suppors imprimés :

- 1 magazine habitants distribué en toute boite aux lettres
- 1 magazine tourisme AH! le mag en collaboration avec les offices de tourisme AH! Tourisme
- Flyers, affiches, dépliants et livrets au fil des événements et des sujets de sensibilisation

Suppors web:

- site internet www.archeagglo.fr
- réseaux sociaux : facebook, twitter et linkedin









COMMANDE PUBLIQUE

Le service Achats / commande publique a la spécificité d'être mutualisé avec les communes de Tournon-sur-Rhône et Saint-Donat-sur-l'Herbasse. Ses missions pour le compte des 3 collectivités sont :

- La mise en place et développement d'une stratégie achats
- La sécurisation des procédures d'achats
- Le lancement et suivi des procédures de marchés publics
- La gestion des pré-contentieux

La direction de l'Achat et de la • le conseil auprès des services commande publique apporte son expertise et son appui aux • la veille juridique dans le doservices d'ARCHE Agglo sur deux axes privilégiés :

- la sécurisation juridique : l'acte d'achat public répond à des règles très strictes dont l'objectif est de garantir la • 35 procédures dématérialisées transparence et le bon usage de l'argent public. Ces règles strictes entrainent donc de fait la mise en place de procédures rigoureuses et encadrées afin de limiter au maximum les risques de contentieux.
- · l'optimisation de l'achat public : la création du service s'est traduite pour ARCHE Agglo par la centralisation des actes d'achat. De fait la mise en concurrence désormais mieux organisée et la globalisation des achats se traduisent dans des offres économiquement plus avantageuses.

Au quotidien son activité se traduit par :

· la gestion administrative et juridique des procédures de marchés publics (rédaction/ correction des pièces administratives, gestion des publications, gestion de la CAO...),

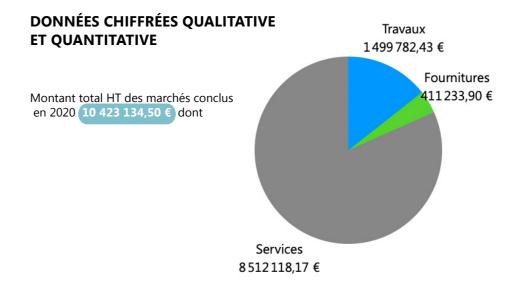
- en matière de marchés publics,
- maine des marchés publics,
- la gestion des contentieux des marchés publics

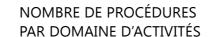
En 2020 la direction a ainsi géré :

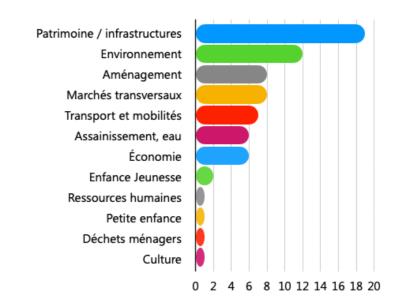
- (procédure adaptées et formalisées avec 72 lots),
- 98 contrats simplifiés conclus
- 65 actes de suivi et d'exécution administrative et financières.

Afin de limiter autant que faire se peut les conséquences de la crise sanitaire causée par l'épidémie de Covid 2019 sur les acteurs de la commande publique, le législateur via l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 a autorisé les acheteurs publics à prendre toutes mesures adaptant les règles de passation, de délais de paiement, d'exécution et de résiliation des contrats publics.

ARCHE Agglo s'est donc investie pour soutenir les titulaires de marchés publics confrontés à des difficultés d'exécution en suspendant les pénalités contractuelles, en prolongeant les délais d'exécution, en adaptant les délais de procédure des marchés en cours de consultation, en indemnisant les préjudices des titulaires de bons de commande annulés, en poursuivant l'exécution financière des marchés forfaitaires suspendus. L'ensemble de ces procédures et les relations avec les opérateurs économiques ont été confiées à la direction de la Commande publique







TYPE DE MARCHÉS



Marché de travaux :



Marché de fournitures :

Marchés de service :











Le service Technique a la charge de l'entretien de l'ensemble du patrimoine mobilier, immobilier, et foncier de l'agglomération, à l'exception des outils informatiques, sous la responsabilité du service SIG et de l'entretien des zones d'activités, qui est rattaché à la direction de l'Économie. Dans ce cadre il assure le suivi de la conception et le pilotage de la réalisation de l'ensemble des travaux. Le patrimoine immobilier d'ARCHE Agglo se répartit de la manière suivante :

Secteur Hermitage-Tournonais: 30 bâtiments,

· Secteur Saint-Félicien: 12 bâtiments, • Secteur Herbasse: 15 bâtiments

De plus, il assure une mission de conseil et d'appui auprès des communes.

La direction des services techniques est composée de 3 services.

Le service gestion du patrimoine et des moyens comporte 3 antennes techniques implantées respectivement sur les communes de Saint-Félicien, Tournon-sur-Rhône et Saint-Donat. Leur mission principale est de veiller au contrôle régulier et à l'entretien courant du parc immobilier et du matériel roulant des différents sont engagées conventionnelleservices. Avec pour objectif la gestion, le suivi et l'entretien des bâtiments et équipements communautaires, tout en garantissant la sécurité des biens et des personnes, les équipes techniques concourent à l'amélioration des conditions de vie et de travail de l'ensemble des agents qui composent ARCHE Agglo.

Différents programmes de travaux de rénovation ou d'aménagements ont été réalisés en régie par les agents des différentes antennes techniques, et tout particulièrement par celle de Saint-Donat-sur-l'Herbasse. Plusieurs actions menées ou acquisitions de matériel ont eu un effet significatif sur les consommations d'énergie et l'environnement, intégrant pleinement le pôle technique dans une démarche environnementale cf focus 6.

Le service soutien technique aux communes a pour mission le conseil et l'accompagnement

des communes dans le domaine des travaux de voirie, ouvrages d'art et gestion du domaine public. Un technicien dédié réalise différentes études et assure le suivi des travaux d'entretien ou d'aménagement de la voirie, ou de rénovation de petits ouvrages d'art. En 2020, 21 communes se ment. Dans le cadre de ce partenariat, le service a supervisé plus de 900 000 € de travaux. Cette action a donné lieu à une facturation de prestations de service d'un montant de près de 43 000 € d'honoraires.

En complément, le service propose également la location de matériel technique avec ou sans chauffeur, complétée d'un agent supplémentaire en cas de nécessité technique avérée. Un camion benne poids lourd 8T ainsi qu'un Donat-sur-l'Herbasse pour un camion nacelle composent le parc budget de 153 000 €. des véhicules à louer.

Le service travaux a pour missions de mettre en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière d'aménagement, de construction, de réhabilitation ou de rénovation. Il représente la collectivité dans le rôle de maître d'ouvrage pour les dossiers d'envergure. Il est basé en centralité du territoire sur le site de Tournon-sur-Rhône.

Les missions du service s'étendent de l'analyse des besoins en aménagement, construction, rénovation, à la réalisation des études de faisabilité des projets de bâtiments et d'espaces publics, puis le suivi des dossiers seuls, ou avec l'appui d'une équipe de maitrise d'œuvre désignée sur les programmes d'envergure.

En 2020, les dossiers ont porté notamment sur la rénovation ou l'aménagement intérieur ou extérieur des différentes crèches du territoire, et plus particulièrement le réaménagement de la crèche des Lutins pour un budget de 192 000 €. D'autres programmes ont porté sur le renouvellement ou la rénovation d'équipements techniques ou structurels, notamment pour les sites administratifs de Mercurol-Veaunes ou Saint-



LES EFFECTIFS

Directeur 1 agent

Assistance aux 1 agent

Travaux neufs

Patrimoine

LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ



57 sites et équipements 60 véhicules



Principal site d'envergure : Le Domaine du Lac de Champos

10 équipements techniques mobiles



Flotte véhicule

470 heures de suivi

45 000 € : budget d'entretien

34 000 € : budget de carburant

~ 360 000 kms cumulés parcourus,

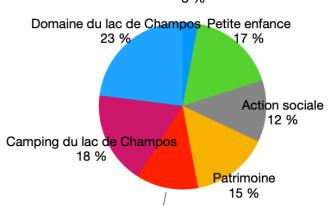
soit 9 fois le tour de la terre.



3 000 interventions, 9 100 heures

RÉPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS PAR SERVICE ET/OU SECTEUR D'ACTIVITÉS

> Contrôles 3 %



Bâtiment administratif 12 %







rapport d'activité ARCHE Agglo 2020

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

Le pôle porte les actions de développement et d'aménagement de l'agglomération autour de l'habitat, l'urbanisme, les transports et la mobilité, l'économie, le tourisme, le développement local et les politiques contractuelles.

C'est en son sein que se dessine l'avenir de notre territoire, et à ce titre il a en charge l'élaboration du projet de territoire. Cette démarche, qui vise à définir les grandes orientations de développement pour les 10 ans à venir et à établir un programme d'actions opérationnelles, a débuté dès l'automne 2020 au lendemain de la mise en place de la nouvelle assemblée.

L'habitat

Aides à la rénovation et à l'adaptation du logement ; production de logements sociaux ; politiques de Tournon et Saint-Félicien ; de rénovation urbaine et de revitalisation du territoire sur les secteur OPAH-RU à Tournon, Tain et Saint-Félicien ; aménagement de l'aire d'accueil des Gens du

Document cadre : Plan Local de l'Habitat

L'urbanisme

Instruction des actes d'urbanisme pour le compte de 36 communes ; aide à la révision des documents d'urbanisme des communes.

Document cadre : les conventions avec les communes adhérentes

Les transports et la mobilité

Transport scolaire de 3 000 élèves ; transport inter-urbain entre Tournon et Saint-Félicien ; circuits urbains du Bus en centra-

Document cadre : schéma des mobilités durables.

L'économie

Gestion et entretien de 23 zones d'activités ; espaces entreprises aides à l'investissement des petites entreprises et aides à l'immobilier d'entreprises ; politique d'accompagnement de l'économie de proximité (digital...)

Documents cadres : schéma d'accueil économique, stratégie digitale et tiers lieux

Le tourisme

Société publique Office de Tourisme ; Domaine du Lac de Champos ; développement des infrastructures touristiques autour de l'offre de randonnées ; financement et/ou réalisation de vélo-route, voie verte autour de la Viarhona ; gares du Train de l'Ardèche de son territoire.

Documents cadres : schéma de développe ment touristique, contrats d'objectifs SPL

Gestion du programme européen LEADER ; actions de développement local transverses (Envi'R°...); politique contractuelle (financement public).

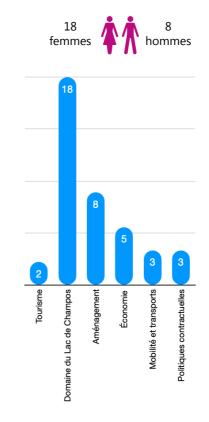
Le développement

local et rural

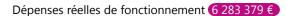


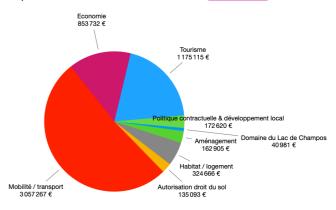


LES EFFECTIFS DU PÔLE

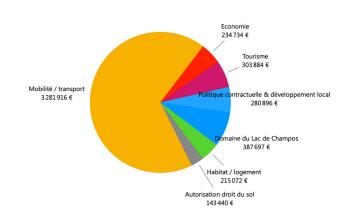


LE BUDGET DU PÔLE - SOURCE CA 2020

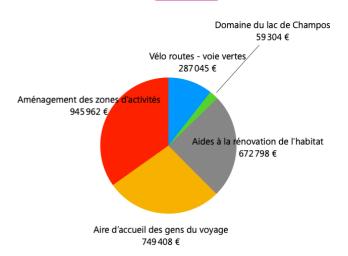




Recettes réelles de fonctionnement 4 847 639 €



Montant d'investissement 6 114 326 €





APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Le service ADS gère tout ou partie de l'instruction du droit des sols (permis de construire, certificat d'urbanisme) pour le compte de 36 communes. Son action s'inscrit dans un cadre conventionnel avec chacune d'entre elles, le maire de la commune demeurant le signataire des actes d'urbanisme.

ARCHE Agglo et les communes sont liées par une convention qui a pris fin en décembre 2020. Un nouveau cadre de partenariat s'est mis en place fin 2020 pour une période de 3 ans.

En 2020 le service avait pour objectif de maintenir le niveau de qualité en limitant les accords tacites à une part très faible des actes instruits (1.5 % en 2019) et de renforcer les liens de proximité avec les communes.

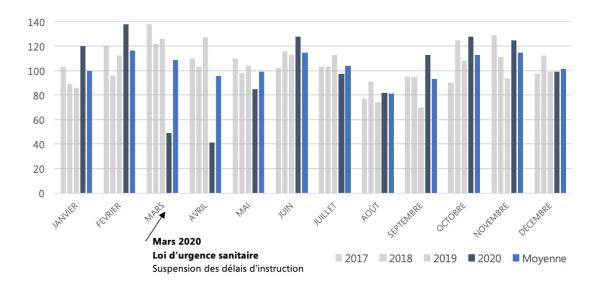
Malheureusement, le service s'est trouvé en sous-effectif durant 7 mois au cours de l'année 2020. Le remplacement d'un agent a été difficile à pourvoir, les compétences requises pour occuper les fonctions d'instructeur étant relativement rares sur le marché de l'emploi. Par ailleurs la crise sanitaire ne s'est pas traduite par une baisse de l'activité (1 205 dossiers), ce qui aurait pu compenser le fonctionnement en sous-effectif. Le nombre de permis tacites a donc à nouveau augmenté pour atteindre 99, ce qui reste malgré tout très largement en dessous des chiffres enregistrés en 2017 (186 unités).

Pour éviter et contrôler cette inflation, des outils de veille sur le nombre de dossiers en cours d'instruction et de reporting sur les dossiers à enjeux ont été mis en place.

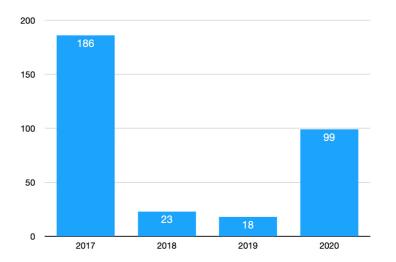
L'objectif est d'être en capacité d'anticiper les périodes de pic d'activités et de prioriser avec les communes les dossiers à enjeux. Ce lien avec les communes a été renforcé par la création et la diffusion d'un mémento sur le déroulement des procédures, le rôle de chaque partenaire et les points de vigilance à avoir.



AUTORISATIONS D'URBANISME TRAITÉES



ACCORDS TACITES





rapport d'activité ARCHE Agglo 2020

TRANSPORT ET MOBILITÉS

L'action du service transport & mobilités comporte deux volets distincts :

- organiser quotidiennement les déplacements de 3 000 élèves vers les établissements scolaires du territoire, et gérer les lignes de transport urbain internes à l'agglomération (réseau LE BUS en centralité, et ligne Saint-Félicien – Tournon-sur-Rhône)
- élaborer le schéma des mobilités douces qui aura vocation à terme à offrir aux habitants du territoire des alternatives au « tout voiture ».

Le transport/mobilités est une compétence obligatoire dévolue aux agglomérations. Elle était auparavant détenue par la Région. L'année 2020 a été la première année de plein exercice de la compétence pour ARCHE Agglo.

Outre la gestion quotidienne des services de transport et plus particulièrement l'impact de la crise sanitaire, l'année 2020 a vu le lancement de la politique cyclable d'ARCHE Agglo.

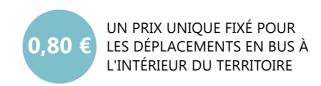
Cela s'est traduit par :

- le démarrage de l'étude d'élaboration du schéma directeur cyclable,
- · le déploiement des premiers box vélo,
- l'intégration au sein du service d'un chargé de mission « politiques cyclables »
- la définition d'une stratégie d'accompagnement à l'usage du vélo à assistance électrique

Les services de transport ont dû s'adapter aux aléas de la crise sanitaire. Les fermetures d'établissements scolaires ont entraîné des suspensions de service avec toutefois un service minimum sur le réseau LE BUS en centralité et la ligne interurbaine n° 11 vers Saint-Félicien.

En partenariat avec les prestataires, le service s'est attaché à mettre en œuvre des protocoles sanitaires garantissant la sécurité des usagers lors de la reprise de l'activité. Mise à disposition de masques, gel et nettoyage quotidiens des véhicules ont été les mesures privilégiées.

ARCHE Agglo a fait le choix de soutenir les transporteurs de son territoire en payant à 50 % les services suspendus durant le premier confinement.



UN TERRITOIRE IRRIGUÉ PAR LES TRANSPORTS COLLECTIFS



170 lignes de transport scolaires



de transport interurbains



2 lignes de transport urbain



2 lignes de transport à la demande



PRÈS DE 20 000 PASSAGERS TRANSPORTÉS EN 2020

Avec une période de gratuité de mars à juin durant laquelle les voyages n'ont pas été comptabilisés.









rapport d'activité **ARCHE Agglo** 2020

HABITAT ET FONCIER

ARCHE Agglo a innové en matière d'organisation en créant une équipe interne dédiée aux aides à la rénovation des particuliers pour leur logement. Cette organisation s'est traduite par l'arrivée de 3 agents en charge de l'animation des dispositifs d'amélioration de l'habitat :

- Un animateur en charge de l'OPAH-RU et une assistante administrative
- Un coordinateur PIG ARCHE Agglo / Rénofuté

En matière d'habitat et foncier, l'année 2020 est marquée par le déploiement des deux dispositifs de rénovation de l'habitat (PIG et OPAH-RU) qui permettent de rendre lisibles, cohérentes et efficaces les aides à la rénovation de logement. Un règlement d'aides pour les propriétaires particuliers et un autre pour les bailleurs concrétisent la volonté d'ARCHE Agglo d'agir sur le logement. L'équipe dédiée à cette politique a accompagné 267 propriétaires, ce qui s'est traduit par la rénovation de 65 logements pour un soutien financier de 94 500 € de la part d'ARCHE Agglo, complété par 422 000 € de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH). En parallèle ARCHE Agglo a concouru à hauteur de 46 000 € auprès des bailleurs sociaux pour la production de 43 logements.

L'année 2020 a également vu débuter les travaux d'aménagement de l'aire d'accueil des Gens du voyage à Tournon-sur-Rhône.

Les confinements ont ralenti le déploiement des aides, la présence sur le terrain pour les permanences et les visites étant impossibles sur certaines périodes.

Malgré tout, le service s'est adapté au contexte et a pu maintenir son rôle de conseil par téléphone et mél. Les rendezvous sur le terrain ont repris dès la mi-mai dans le respect d'un protocole sanitaire très stricte. Les permanences ont, elles, reprises en juin.







565 CONTACTS

AVEC DES PARTICULIERS



73 PERMANENCES TENUES

- Saint-Félicien
- **♀** Tournon-sur-Rhône
- Saint-Donat-sur-l'H.
- **♀** Mercurol-Veaunes

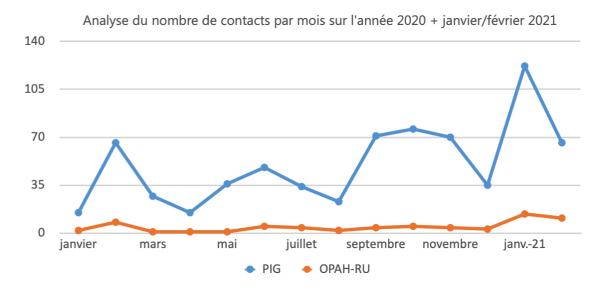


LA MISE EN PLACE D'UN NUMÉRO SPÉCIFIQUE

pour les questions de rénovation de l'habitat

NOMBRE DE CONTACTS

fluctuant mais sans cesse croissant



TOURISME

Avec 10 730 lits touristiques marchands et 960 000 nuitées touristiques comptabilisées pour l'année 2020, le tourisme constitue un véritable atout pour notre territoire.

En étroite collaboration avec Ardèche Hermitage Tourisme, nous avons l'ambition de positionner ARCHE Agglo comme un territoire d'excellence autour du sport-nature, de la gastronomie et de l'œnotourisme. L'objectif est aussi de répondre aux nouvelles attentes clientèles notamment autour de nouvelles tendances comme le « slow tourisme » pour un voyage « plus responsable ». Quelle que soit leur origine (étrangers, français ou d'agglomérations voisines), les touristes privilégient aujourd'hui les destinations accessibles sans voitures pour apprécier un autre rythme de voyage.

Sur le territoire d'Ardèche Her- • La définition d'un Plan Plumitage, on observe la plupart du temps, une envie d'immersion dans la nature, de découvertes gastronomiques authentiques et d'expériences originales. Le territoire permet une découverte multimodale de ses atouts riches et variés par : le train, le bus, le vélo, le VAE, le bateau ou encore simplement à pied sur les nombreux sentiers proposés. Une « douceur de vivre » authentique et la promesse de vivre de nombreux plaisirs partagés.

Avec le soutien d'ARCHE Agglo, l'Office de tourisme oriente ses • actions de communication vers les grands pôles urbains voisins en gardant le lien avec les opérateurs touristiques du territoire. L'objectif était de favoriser cette courte saison 2020 pour la rendre dense et riche autour des atouts du territoire : la gastronomie, l'œnotourisme, le slow tourisme et la nature (rando, vélo...).

ARCHE Agglo accompagne cette orientation par une politique d'investissement en adéquation avec les attentes de la clientèle :

- riannuel d'investissement pour Champos 2025 et la mise en place d'une charte de développement vertueux du domaine du Lac de Champos cf focus 7
- Définition d'une stratégie Sport-Nature : lancement de l'étude sport-nature cf focus 8
- · La poursuite des projets d'infrastructures touristiques avec le sentier d'interprétation à Vaudevant et la réflexion autour d'un concept oenotouristique digital en partenariat avec Rhône Crussol.
- Projets de liaison douce : la liaison Viarhôna / Train de l'Ardèche et le projet de liaison entre Glun et Chateaubourg
- Lancement de l'application Ah ! Rando

Après un printemps confiné et l'annulation de l'épreuve cyclotouriste de l'Ardéchoise en juin, le territoire a connu une très bonne fréquentation touristique sur les mois de juillet et août. L'activité au domaine de Champos traduit également cette tendance cf focus 9

ARCHE Agglo a accompagné financièrement le fonds d'urgence mis en place par la Région pour soutenir les entreprises touristiques frappées par la crise sanitaire :

- Subvention forfaitaire de 500 € à 5 000 € par la Région dans le cadre du Fonds région Unie auquel ARCHE Agglo a abondé à hauteur de 110 000 €
- Subvention d'ARCHE Agglo complémentaire forfaitaire de 1 000 € par dossier.

Ce sont 66 entreprises qui ont été ainsi soutenues :

- 37 entreprises de restauration traditionnelle, débit de boissons, cafétérias
- 19 entreprises d'hébergements touristiques
- 3 entreprises de transports de voyageurs et location de véhicules
- 6 entreprises de locations de terrain et autres biens
- 1 entreprise d'activités récréatives et de loisirs



720 kilomètres de sentiers de randonnée entretenus



18 kilomètres de Viarhôna entretenus



171 000 € produit de la taxe de séjour



206 614 € soutien à l'activité touristique face à la crise sanitaire



rapport d'activité **ARCHE Agglo** 2020







ÉCONOMIE

ARCHE Agglo mène depuis plusieurs années une politique d'accompagnement des acteurs économiques notamment en direction des petites entreprises. En 2020, ces actions se sont centrées tout particulièrement vers les entreprises de l'économie de proximité touchées par les restrictions d'activités liées à la crise sanitaire (restaurateurs, café, opérateurs touristiques...) en partenariat avec la Région. Elle a par ailleurs poursuivi ses actions de soutien à l'investissement et également de structuration de l'économie de proximité avec la mise en place de boutique test et les actions de sensibilisation aux outils digitaux.

En cette année marquée par la crise sanitaire et un premier confinement de 2 mois, la Direction de l'Economie s'est fortement mobilisée afin d'accompagner au plus près les entreprises du territoire. C'est grâce aux remontées terrain qu'ARCHE Agglo a proposé des financements qui ont permis aux acteurs de l'économie de traverser cette crise sans précédent cf. focus 10.

Malgré la perte d'activité, ARCHE Agglo est un territoire en mouvement et en bonne santé puisque l'on constate toujours un nombre élevé de demandes de dossier

d'aide à l'investissement, sans compter les nombreux recrutements lancés par les entreprises.

ARCHE Agglo est un territoire attractif, les équipes de la direction de l'économie accompagnent l'accueil d'une entreprise de maroquinerie de luxe et d'un groupe national de fabrication de glace. Ces deux implantations représentent à terme la création d'environ 300 emplois.

En lançant en juin 2020 le principe des « boutiques test » ARCHE Agglo conjugue développement économique et revitalisation urbaine. L'agglomération sélectionne un local vacant, négocie un loyer minoré consenti par le propriétaire, lance un appel à candidature et sélectionne le meilleur projet. Le lauréat signe un bail dérogatoire avec le propriétaire pour la période test (maximum 1 an) et bénéficie d'un accompagnement pendant un an afin de viabiliser l'activité. En cas de difficulté de paiement du loyer, l'agglomération se porte garant. 3 boutiques test sont en cours d'installation : Tournon sur Rhône, Saint-Félicien, Saint-Donat-sur-l'Herbasse.









DEMANDES DE LOCAUX

TRANSITION ET VALORISATION NUMÉRIQUE **DES TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)**



110 commerçants et artisans

ont bénéficié d'un accompagnement

dans le cadre d'ateliers collectifs dédiés à la transition numérique



24 commercants et artisans

ont bénéficié d'un diagnostic « numérique » de leur entreprise

ZONES D'ACTIVITÉS



ARCHE Agglo assure la gestion, l'entretien et la valorisation de 23 zones d'activités

AIDES DE FINANCEMENT

ARCHE Agglo soutient directement le développement des entreprises (hors fonds Covid)





DOSSIERS DÉPOSÉS



152 170 € **AIDES ARCHE Agglo**



2 611 473 € MONTANT DES INVESTIS-SEMENTS GÉNÉRÉS





DOSSIER DÉPOSÉ

DOSSIERS

DÉPOSÉS



1 091 € **AIDES ARCHE Agglo**



215 000 € MONTANT DES INVESTIS-SEMENTS GÉNÉRÉS











MONTANT DES INVESTIS-SEMENTS GÉNÉRÉS





rapport d'activité ARCHE Agglo 2021

SOLIDARITÉS ET ÂGES DE LA VIE

Le pôle solidarités & âges de la vie est chargé :

- d'affirmer une politique sociale intercommunale
- d'offrir des services adaptés aux besoins des familles et des aînés
- d'assurer la visibilité et la lisibilité des projets conduits par l'agglomération

Ce pôle est organisé en deux grandes directions :

- petite enfance
- jeunesse, solidarités et service.

Afin de répondre au mieux aux besoins des habitants, cette direction est organisée en 3 services :

- service Enfance, jeunesse et sport;
- service Senior et autonomie;
- · service Culture et numérique

Dans un contexte de crise sanitaire inédit, le pôle a maintenu son fonctionnement tout au long de l'année en adaptant son offre de service public à l'évolution de la pandémie.

Alors que l'accueil du public a été contraint de fermer pendant le premier confinement, l'Espace Famille a maintenu une permanence téléphonique pour répondre au mieux aux besoins et interrogations des usagers.

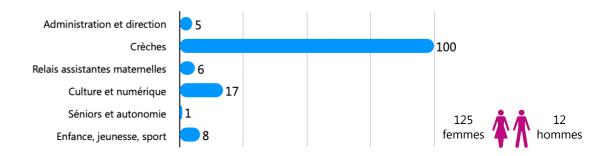
Les services Petite Enfance et Enfance se sont organisés pour proposer un service d'accueil minimum dès le 16 mars afin d'assurer une réponse aux familles prioritaires en terme de mode de garde. Ce service minimum n'a été rendu possible que par la mobilisation de professionnels particulièrement engagés pour assurer la continuité du service public.

Il est également apparu essentiel et indispensable, dans cette période complexe pour tous, de maintenir du lien avec chacune des familles et chacun des enfants en réinventant nos modes d'intervention.

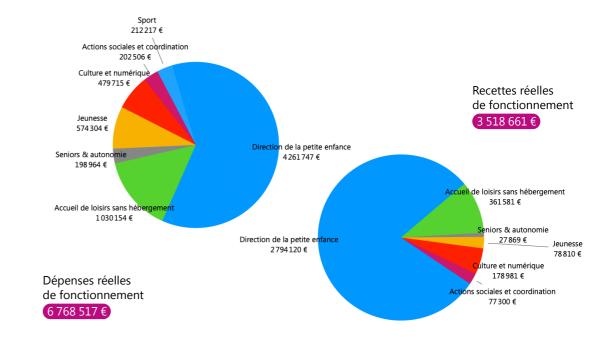
Bien qu'impactés par la crise sanitaire comme l'ensemble des services publics et privés, nous avons souhaité poursuivre coûte que coûte, le développement de la feuille de route politique et donc mettre en œuvre les actions associées en matière de numérique, de culture,

escale répit

LES EFFECTIFS DU PÔLE



LE BUDGET DU PÔLE - SOURCE CA 2020









PETITE ENFANCE

La direction de la Petite enfance veille à proposer aux familles une offre de proximité pour l'accueil des jeunes enfants qui se partage entre 13 structures collectives et les places disponibles chez les 388 assistantes maternelles du territoire.

La qualité des services proposés et le professionnalisme des personnes en charge des enfants sont la préoccupation quotidienne de la direction. Elle s'attache à créer de la synergie et du lien entre les 11 structures d'accueil collectif gérées directement par ARCHE Agglo, les 2 structures associatives et les 388 assistants maternels.

L'action de la direction en 2020 Tout au long de l'année, les pros'inscrit dans plusieurs axes :

Adaptation aux besoins des familles, en menant une veille permanente sur l'évolution des demandes parentales en modes d'accueil en portant un regard croisé sur la réponse aux besoins : l'offre d'accueil collectif assuré par ARCHE Agglo, les crèches associatives et l'offre d'accueil individuel: assistantes maternelles.

Adaptation du fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) aux besoins d'accueil des familles. Ainsi l'agrément de la crèche Croque Lune située sur la commune d'Etables a été modifié à compter du 1^{er} mai 2020 avec une augmentation et un ajustement de l'amplitude horaire d'ouverture quotidienne.

Adaptation du fonctionnement des EAJE à la crise sanitaire et aux contraintes imposées par les 7 quides ministériels qui se sont succédé : Pendant le premier confinement ARCHE Agglo a organisé le fonctionnement des crèches pour accueillir les enfants des professionnels prioritaires. Les équipes des crèches fermées ont souhaité maintenir le lien avec les autres familles par le biais d'appels téléphoniques, de mails, de propositions d'activités à faire à la maison... Les animatrices responsables des RAM (Relais d'Assistants Maternels) ont également été très actives dans l'accompagnement individuel des assistants maternels et des familles.

fessionnels malgré toutes ces contraintes ont eu à cœur de maintenir une qualité d'accueil des enfants et des familles :

- En imaginant de nouvelles activités adaptées aux protocoles pour les enfants, de nouveaux rituels sous forme de jeux (lavage des mains des enfants à l'arrivée et à différents moments clefs de la journée par exemple)
- En permettant aux parents de rentrer dans les structures de façon virtuelle (retranscription photographique de la journée par exemple, des affichages, des petits livrets relatant la vie au sein de la crèche...)
- En proposant une reprise des temps d'ateliers d'éveil en tout petits groupes pour les enfants bénéficiant d'un accueil individuel (chez un assistant maternel) en fin d'année.
- En proposant un temps festif et culturel aux enfants au moment de Noël en lien avec les services EAC (Éducation aux Arts et à la Culture) de l'Agglo, dès que la situation sanitaire l'a permis.

Au-delà de ces axes très opérationnels ARCHE Agglo souhaite inscrire son action dans une véritable politique d'accompagnement à la parentalité, dans laquelle l'accueil du jeune enfant n'est qu'une composante cf focus 11.

Des professionnels présents pendant le confinement.

POUR L'ACCUEIL COLLECTIF:

- 3 crèches à disposition des personnels soignants et/ou de professions prioritaires (1 pour chacun des 3 grands bassins de vie d'ARCHE Agglo). Compte tenu des demandes, seule la crèche de Tain a accueilli une dizaine d'enfants dont les parents avaient une profession leur permettant de bénéficier d'un service minimum d'accueil
- des professionnels, alors que les crèches étaient fermées, ont maintenu le lien avec les familles (par des mails, des visio, des tutos...)

POUR L'ACCUEIL INDIVIDUEL :

- des animatrices responsables de RAM toujours disponibles pour accompagner les familles dans leur rôle de parent employeur et les assistants maternels en tant que salariés. Ce double accompagnement a été particulièrement important pour faire face à cette situation inédite.
- travail partenarial avec la préfecture et les CAF pour recenser les places en accueil individuel disponibles pour les familles prioritaires
- participation à la distribution de masques aux assistants maternels



Accueil individuel

388 assistantes maternelles

183 places dans les 11 EAJE gérés par ARCHE Agglo + 50 places associatives

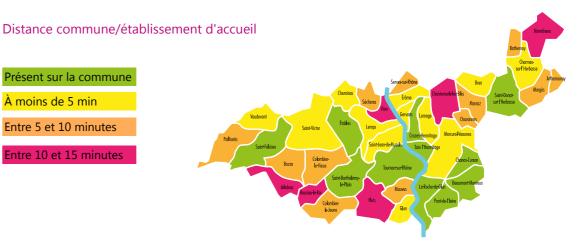
> 688 enfants accueillis issus de 38 communes

1 245 places

agréées

4 relais d'assistantes maternelles (RAM) animés par 6 agents d'ARCHE Agglo







Présent sur la commune

Entre 5 et 10 minutes

intre 10 et 15 minutes

À moins de 5 min



rapport d'activité **ARCHE Agglo** 2020

ENFANCE

ARCHE Agglo porte une politique enfance volontariste en matière de loisirs et temps libres des enfants (les 3 à 17 ans) sur leur temps extrascolaire (mercredis et vacances scolaires), avec un réseau de 14 accueils de loisirs implantés sur l'ensemble de l'agglomération : 12 sont gérés par des associations partenaires en local et 2 sont gérés en direct par l'agglo.

Cette politique repose sur 4 grandes ambitions :

- permettre au plus grand nombre d'enfants d'accéder à des loisirs de qualité à coût adapté au potentiel économique de leur famille
- soutenir directement les familles du territoire, tous niveaux de ressources, en réponse à leurs besoins de concilier vie professionnelle et temps libres des enfants
- apporter des réponses en proximité, avec la présence d'un accueil de loisirs à moins de 20 minutes du domicile pour l'ensemble des communes de l'agglomération
- soutenir un accueil de qualité avec une diversité d'approche pédagogique proposée par les organisateurs

Cette politique se traduit par des aides financières Le renforcement du travail partenarial s'est aussi trad'ARCHE Agglo, vers les familles, vers les organisateurs et vers les communes mettant à disposition des locaux. Ces aides représentent environ 15 euros par journée enfant, dont près de 7 € vont directement aux familles via une politique tarifaire adaptée.

L'année 2020 a démontré que les gestionnaires d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) avaient une grande capacité d'adaptation. Ils ont dû:

- Mettre en place des protocoles sanitaires stricts
- Aménager des locaux plus vastes pour permettre de maintenir les capacités d'accueil en petites unités d'enfants, en partenariat avec plusieurs communes du territoire
- Propositions d'activités de qualité en local

Les services ARCHE Agglo ont été présents au quotidien en organisant une mise en réseau des gestionnaires d'ALSH permettant ainsi le partage d'informations, de solutions et de réponses

- la production d'un document de communication commun pour la relance de l'activité de l'été 2020
- la mise en place d'actions sur les réseaux sociaux dans l'objectif d'accompagner les familles et les enfants pendant la longue période de confinement (vidéos, jeux, accompagnement à la scolarité, programme sportif, des animations à imprimer...)

Enfin, le service a été particulièrement mobilisé dans l'accompagnement des gestionnaires d'ALSH face aux impacts de la crise. Cela a permis de mettre en place des mesures de soutien financier adaptées aux besoins exclusifs de chaque structure (en complément des aides État).

> Dès le 18 mars 2020 et jusqu'en mai, en complément des garderies mises en œuvre par les communes, ARCHE Agglo a organisé un service minimum d'accueil gratuit les mercredis et week-ends pour les enfants des personnels mobilisés par la crise sanitaire (4 enfants/jour en moyenne pour 20 jours de fonctionnement. 4 salariés mobilisés)





3 000 ENFANTS ACCUEILLIS DONT 1/3 ONT MOINS DE 6 ANS





JEUNESSE

ARCHE Agglo s'engage en faveur des 12-25 ans. Une politique jeunesse multithématique est mise en œuvre avec un réseau de partenaires associatifs et publics, pour être au plus près des jeunes, dans leurs lieux de rencontre et de vie, dans l'espace public, dans leurs établissements scolaires. Elle agit sur les enjeux :

- · de prévention au sens large,
- d'accompagnement des jeunes, dans leur accès à l'autonomie et le développement de leur citoyenneté, dans l'organisation de leurs temps libres, dans leur parcours d'orientation et professionnel, dans l'accès aux droits avec de nombreux outils socio-éducatifs,
- d'accès à la culture.

Elle se traduit par un partenariat de projet et financier vers les associations engagées sur ces enjeux, qui interviennent auprès des jeunes avec des professionnels jeunesse et éducatifs, par la mise à disposition d'espaces ressources pour les jeunes (espaces jeunesse, points information jeunesse, point d'accueil écoute jeunes, locaux d'accueil), dans les communescentres, avec une itinérance organisée.

L'implication d'ARCHE Agglo dans de longue date, dans un double le domaine de la jeunesse se traduit principalement dans le cadre de partenariat de projet et d'accompagnement financier avec les associations engagées sur ces enjeux. Elles peuvent intervenir • redéfinir les moyens financiers auprès des jeunes avec des professionnels jeunesse et éducatifs, et/ou mettre à disposition d'espaces ressources pour les jeunes (espaces jeunesses, points information jeunesse, point d'accueil écoute jeunes, locaux d'accueil), dans les communes- centre, avec une itinérance organisée.

Nos principaux partenaires sont les MJC/Centres Sociaux du territoire, Addiction France, ADSEA07 prévention spécialisée cf focus 12, associations culturelles, Missions locales.

ARCHE Agglo assure et pilote une mission de coordination territoriale de cette politique jeunesse, en lien avec les partenaires publics (CAF, Départements, Région, Etat) pour mettre en réseau, faire connaitre et diffuser, favoriser l'accès au plus grand nombre.

En 2020, la priorité a été donnée à l'évaluation de sa politique jeunesse déployée dans le cadre des politiques intercommunales objectif:

- identifier l'adéquation de cette politique avec les besoins actuels et futurs des jeunes
- que devra et pourra déployer ARCHE Agglo à l'avenir (cette évaluation a pris la forme d'un Récit de territoire réalisé avec le soutien du Département de l'Ardèche)

Malgré la crise sanitaire ARCHE Agglo s'est attachée à :

- maintenir les actions des équipes jeunesse sur l'éducation aux médias et la santé, hors et dans les établissements scolaires, avec plusieurs projets accompagnés sur les enjeux d'information / désinformation, de lutte contre les discriminations, de prévention du harcèlement...
- maintenir les dispositifs d'aides financières à l'obtention du BAFA,
- le soutien financier aux projets

Les partenaires d'ARCHE Agglo ont maintenu tout au long de l'année 2020 leur mobilisation auprès des jeunes et de leurs familles, particulièrement fragilisés par la crise : une mobilisation virtuelle pendant le confinement (des animations et contacts via les réseaux sociaux), une reprise de la présence physique dès que le contexte sanitaire l'a permis, des propositions de projets et de l'accompagnement.



ont participé à des actions proposées par les espaces jeunesse des centres sociaux et associations culturelles financées par ARCHE Agglo

ont bénéficié d'une bourse BAFA ARCHE Agglo en 2020, d'un montant variant de 230 à 250 €

1400

sont concernés par L'action de ces équipes jeunesse dans les établissements scolaires

bénéficient d'actions de prévention santé, notamment via le Point Accueil Ecoute Jeunes situé à Tournon-sur-Rhône

80

sont accompagnés en prévention spécialisée (et plus de 300 jeunes en contact)



sont en contact avec les deux Missions Locales intervenant sur le territoire (antenne de Tournon-sur-Rhône, permanences de Tain l'Hermitage, La Roche-de-Glun, Saint-Donat)





rapport d'activité **ARCHE Agglo** 2020

rapport d'activité ARCHE Agglo 2020

SENIORS ET AUTONOMIE

ARCHE Agglo inscrit son action dans une politique globale d'accompagnement du vieillissement et du handicap dont le contour est précisé dans la délibération n°2017-295 définissant l'intérêt communautaire :

- Amélioration de la coordination autour de la personne âgée et/ou handicapée;
- Soutien des actions de prévention et de lutte contre l'isolement ;
- Implication dans l'adaptation du cadre de vie ;
- Soutien financier au service de portage de repas à domicile ;
- Accueil, pour l'information et l'orientation des personnes âgées et de leurs familles.

Cette politique est développée en complément des actions départementales en s'appuyant sur des partenariats locaux ou institutionnels. Le champ de la Convention Territorial Global (CTG, document cadre signé avec les CAF 26 et 07) a été élargi à des domaines allant au-delà de ceux couverts par la CAF et notamment sur le volet seniors et autonomie plus précisément en direction du répit des aidants.

Compte tenu du contexte sanitaire lié au COVID-19, dont les seniors ont été les principales victimes, ARCHE Agglo s'est mobilisée pour :

Adapter le fonctionnement du Lieu d'Information Seniors Autonomie (LISA) et de l'Escale Répit cf focus 13. Ces 2 services sont restés ouverts en mode dégradé avec la mise en œuvre de permanences téléphoniques et/ou des RDV dans des salles communales. Malheureusement, les évènements de l'automne, les soirées cinéma et après-midi des seniors ont été annulés, ainsi que les ateliers Diapason et boules de Poils en EHPAD

Maintenir son soutien financier au programme de prévention et d'animation « OLA seniors »

Conserver le lien avec ses partenaires et les usagers :

- Coordination et relais aux acteurs et au public des solutions d'entraide mises en œuvre sur le territoire
- En partenariat avec le service économie et grâce à la solidarité des commerçants et entreprises locales, une opération

de soutien en direction des personnels sanitaires et des résidents des EHPAD a été mise en place à 2 reprises lors des confinements : distribution de chocolats Valrhona et Llanas, biscuits PITOT, boissons MAT ET ELO et NECTARDECHOIS, Brioches Délices de Julie et Dessert du ROY

Le dispositif COHABITONS a été suspendu du fait de la crise sanitaire. Toutefois 16 demandes d'hébergement ont été recueillies et le suivi de 3 hébergeurs réalisé. Cela a abouti à la mise en place de 2 cohabitations.

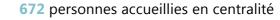


81 822 repas

distribués avec le soutien financier d'ARCHE Agglo (+ 11,45 % par rapport à 2019)

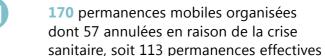


Dans le cadre du dispositif LISA





405 personnes accueillies en mobilité











NUMÉRIQUE

Le rapport pour une stratégie nationale pour un numérique inclusif pose ces constats : 13 millions de Français sont en difficulté avec le numérique, 40% des Français sont inquiets à l'idée de réaliser des démarches en ligne et 34% des habitants des villes moyennes disent ne pas profiter des opportunités offertes par le numérique. Des usagers qui sont en difficulté face au développement des procédures administratives dématérialisées, à l'accroissement des usages du numérique dans le cadre individuel et professionnel, pour de nombreuses raisons : manque d'équipements, absence de connaissances dans l'utilisation d'un ordinateur, illettrisme, illectronisme... Cette situation accroît fortement les risques de non-recours aux droits sociaux.

C'est dans ce contexte qu'ARCHE Agglo s'est engagée dès 2018, notamment avec les CAF, pour accompagner ces enjeux à l'échelle de l'intercommunalité

L'action d'ARCHE Agglo en matière d'inclusion numérique repose notamment sur l'activité des Espaces Publics Numériques (EPN) de Saint-Jean-de-Muzols et de Saint-Félicien :

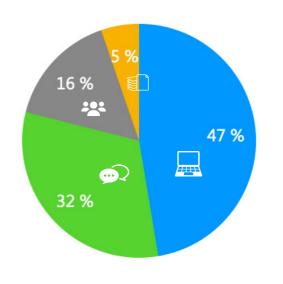
- Accueil du public dans les EPN: l'accès aux équipements en libre-accès pour les démarches sur internet, le conseil, le dépannage et l'accompagnement des personnes dans l'utilisation des outils numériques cf focus 14.
- Assistance à distance : conseiller, accompagner, dépanner les personnes par téléphone, mail ou en visio
- Proposition commune d'offre de service des EPN ARCHE Agglo : horaires, programme et agenda d'initiations débutant, ateliers et stages thématiques, tarifs.
- Exposition photo participative: « voyage autour du monde », avec la médiathèque de Saint-Jean-de-Muzols et « Base Jump & Wingsuit » de Philippe Périe
- Ateliers numériques pour les jeunes avec les ALSH d'ARCHE Agglo : réaliser une planche de BD avec tablette tactile, réaliser un film avec tablette tactile
- Stage d'apprentissage Mix Dj à l'école de musique à Saint-Donat
- Travail sur la communication des EPN (supports de communication, signalétique, réseaux sociaux)

L'éducation et la prévention autour des outils numériques des jeunes est un enjeu propre que l'Agglo a accompagné dans le cadre de sa politique jeunesse. ARCHE Agglo intervient également dans le cadre de sa politique Séniors vers ce public, avec les dispositifs LISA et Olà Sénior (en partenariat avec le Centre socio-culturel de Tournon).

estaces Ruther Ruther Rich Right Rich



LES USAGES DES EPN



- Internet, bureautique, multimédia en libreaccès (dont emploi, services publics)
- Accompagnement, conseils PC, smartphone, internet, démarches en ligne (dont assistance à distance et demandes aides pour l'habitat)
- Ateliers (tous publics, jeunes ALSH)
- Impressions

210 usagers

en provenance de 15 communes :

- 80 % adultes & seniors
- 20 % jeunes



Centre multimédia ARCHE Agglo et Médiathèque municipale SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

expo photos NOUVELLE-ZÉLANDE



Centre multimédia ARCHE Agglo et Médiathèque municipale SAINT-JEAN-DE-MUZOLS 1bis et 1ter Chemin de Martinot

expo peinture

CADETS DE BACCHUS



apport d'activité **ARCHE Agglo** 2020

Centre multimédia ARCHE Agglo et Médiathèque municipale SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

expo photosBASE JUMP ET WINGSUIT
DANS LE VERCORS

CULTURE

Pour ARCHE Agglo, s'impliquer et s'investir dans les champs des politiques culturelles, c'est investir pour l'avenir de son territoire, de sa population sur la base d'enjeux multiples, croisés et complémentaires : cohésion sociale, réussite éducative, éducation, vivre ensemble...

La politique culturelle d'ARCHE Agglo s'articule autour de 3 axes stratégiques : l'Education aux Arts et à la Culture (EAC), l'enseignement musical (Ecole musique du Pays de l'Herbasse), la Lecture Publique (LP).

La volonté de la collectivité est d'œuvrer à la structuration du territoire par une mise en synergie de ces 3 missions, au service de la construction d'un politique culturelle commune. La création d'une délégation politique « Culture et aux Centres Multimédias » atteste de cette intention politique forte.

L'Education aux Arts et à la Culture (EAC) vise la coopération entre acteurs socio-éducatifs et culturels et éguipes artistiques pour favoriser l'accès de tous à la diversité des cultures. Elle permet la rencontre avec l'artiste et avec l'œuvre et facilite la pratique pour un public de tous âges et de tous profils, et développe

- Des parcours culturels à l'école,
- Des projets artistiques et culturels au collège et au lycée,
- Des projets pour tous les publics construits avec les services du pôle solidarité ARCHE Agglo
- · Une programmation culturelle familiale en lien avec les intervenions pédagogiques
- La création de ressources mutualisées et de biens communs, liés aux actions de médiation

Le programme d'actions développé dans le cadre de l'EAC cf focus 15 a associé de nombreux partenaires :

- Eveil artistique et culturel : les CMR, la Forêt des contes en Vocances,
- Musique numérique et musiques actuelles : SMAC07, La Cordo et La Prose des Sables,
- Education aux médias et à l'information : Déclic
- Image / cinéma : MJC du Pays de l'Herbasse et Ecran village,
- · Art contemporain et patrimoine : Collectif papier et Château-Musée,

- Explorations autour du récit : Quelques p'Arts, Comédie de valence, Théâtre de Privas,
- Théâtre (Monstrueuses Rencontres): MJC du Pays de l'Herbasse
- Cirque : Quelques p'Arts, La Cascade et Théâtre Jacques Bodoin, Cie La Remueuse (Sècheras), Cie Archipel (Tournon), Cie Les Baladins du Rire (Saint-Félicien)
- Danse: David Rodrigues (Crozes-Hermitage), les Frères Dembélé (Sarras)

L'école de musique du Pays de l'Herbasse basée à Saint-Donat-sur-l'Herbasse, fait partie du réseau des écoles de musique de la Drôme. Elle répond au schéma d'enseignement musical et est conventionnée avec le Département. Elle accueille 86 élèves issus de 11 communes du territoire et de 16 communes hors du territoire cf focus 16.

La politique de lecture publique engagée par ARCHE Agglo vise à mailler et promouvoir la lecture sur l'ensemble du territoire et en faciliter l'accès au plus grand nombre en créant une dynamique de coopération et de faire ensemble avec les parties prenantes cf focus 17



ONT BÉNÉFICIÉ D'UN PARCOURS CULTUREL :

41

d'écoles primaires, 1 000 élèves environ



et dans le cadre des 3 accueils de jeunes, environ 1000 jeunes

enfants et équipes encadrantes compris

cf focus 18, 200 enfants environ



et personnes âgées à domicile

d'ateliers de pratique artistique ont été dispensées, une vingtaine de représentations ont été organisées



ARCHE Agglo a investi 18 000 €

avec un soutien régional de 14 000 €, dans un parc matériel mutualisé pour la pratique artistique. Cette opération a été réalisée en lien avec les actions de médiation et de formation menées par ailleurs.





ENVIRONNEMENT

La transition écologique et énergétique constitue un axe de développement majeur. Elle doit être la colonne vertébrale du projet de territoire en cours d'élaboration. La direction de l'environnement constitue le bras armé d'ARCHE Agglo en la matière. Elle engage et pilote des actions en lien direct avec les autres pôles opérationnels (aménagement et développement du territoire, solidarité / âges de la vie, direction des services techniques).

Conscient que la transition écologique et énergétique est l'affaire de toutes et tous, le pôle environnement, porte des actions de formation et de vulgarisation auprès de publics variés : élus, institutionnels, acteurs associatifs, grand public et bien sur le public scolaire. L'accent est mis sur ce dernier point avec un programme de sensibilisation scolaire touchant 130 classes en moyenne annuellement sur des thématiques telles que la rivière, l'agriculture, l'alimentation, la biodiversité, la transition énergétique et écologique.

Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI)

L'enjeu de protection des personnes et des biens est maieur sur le territoire ARCHE Agglo. Les aléas climatiques observées avec une récurrence inquiétante ont montré la nécessité d'intervenir sur de nombreux cours d'eau (Veaune/Merdarioux, Bouterne, Torras, Digues du Rhône, et petits affluents du Rhône ou de l'Isère).

L'enjeu pour le Gestion des milieux aquatiques (GEMA) est tout aussi prépondérant afin de redonner vie à un écosystème fragile et troublé par une anthropisation massive.

Transition écologique et énergétique

ARCHE Agglo a validé son Plan climat et peut à présent le mettre en œuvre de façon opérationnel. Conçu comme un outil de planification transversale entre l'agglomération et les communes,

le plan climat doit répondre aux zones humides, pelouses sèches, les acteurs du territoire.

Agriculture et alimentation

L'agriculture est un marqueur fort de notre territoire. Du plateau ardéchois aux collines de la Drôme a passant par la vallée du Rhône, elle est fortement présente dans toute sa diversité. Cette diversité source de richesses est aussi source de complexité dans la

Les milieux et espaces naturels sensibles

Les caractéristiques géologiques et climatiques du territoire ont permis le déploiement de milieux naturels d'exception. Les sites naturels en gestion sur le territoire occupent une surface d'environ 6 000 ha répartis sur 26 communes. Ils présentent une grande diversité de milieux naturels à enjeux en termes de fonctionnalité et d'accueil de la biodiversité :

enjeux identifiés par les élu(e)s et prairies de fauche, îlots de vieilles forêts, boisements alluviaux, milieux sableux relictuels.

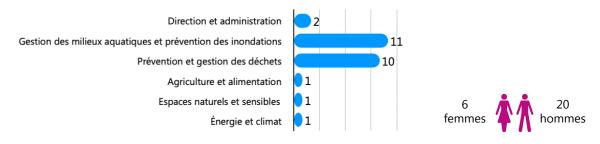
Prévention et gestion des

En 2020, l'intégration du service « prévention et gestion des déchets » au sein du pôle environnement donne un signal fort avec pour objectif de voir les déchets comme un produit valorisable, mise en œuvre d'une politique une ressource et non plus comme un produit inerte de fin de chaine.

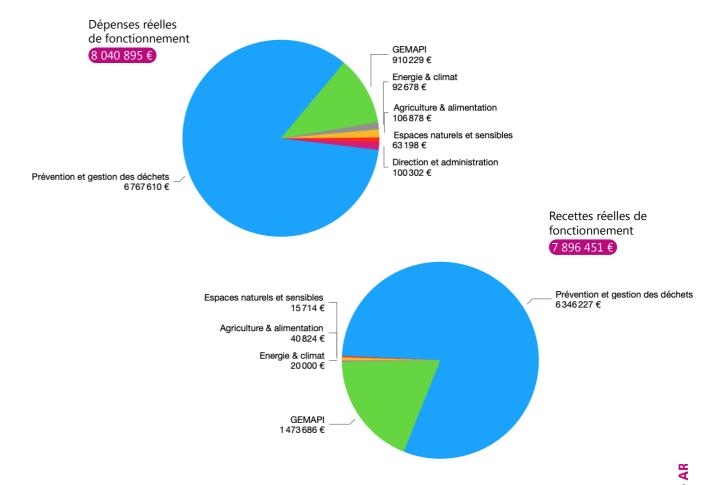




LES EFFECTIFS



LE BUDGET DU PÔLE - SOURCE CA 2020







GESTION DE L'EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES (GEMA) ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS (PI)

La prise de compétence GEMAPI a nécessité de mettre à plat la définition d'un cours d'eau et le règlement d'intervention d'ARCHE Agglo sur ce périmètre. En complément, les documents de planification pluriannuelle et règlementaires pour l'entretien des boisements de berges ont été actualisés. Ces approches simultanées permettront à l'équipe rivière d'intervenir sur les cours d'eau pour une période de 6 ans.

Les projets de protection contre les inondations ont fait l'objet d'une analyse fine des enjeux et des moyens à mettre en œuvre dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement. Ce PPI constitue la base de réflexion pour calibrer la taxe GEMAPI.

boisements de berges, de restauration de cours d'eau, de plantations de haies bocagères et de création de mares sont autant d'outils favorables à la biodiversité et qui permettent à terme les limites d'intervention d'ARCHE de redonner vie à un écosystème Agglo, limites spatiales mais aussi fortement modifié.

L'équipe « rivières » a en charge la réalisation de ces travaux cf focus 19 en faisant appel ponctuellement aux services d'entreprises spécialisées lorsque cela s'avère nécessaire.

Ces interventions qui présentent un intérêt général mais qui interviennent sur des propriétés privées nécessitent l'élaboration d'un plan pluriannuel d'entretien des boisements de berges qui est ensuite soumis à une déclaration d'intérêt générale (DIG) délivrée par les services de l'Etat. ARCHE Agglo a fait le choix de confier à ses équipes l'élaboration de ce document cf focus 20

Les programmes d'entretien des Ce programme s'inscrit dans un document cadre de portée générale, le règlement d'intervention en cours d'eau. Elaboré par les équipes d'ARCHE Agglo en 2020, il a vocation à fixer précisément en matière de travaux.

> En matière de protection contre les inondations, l'action d'ARCHE Agglo s'est concentrée sur :

- Le bassin versant de la Veaune
- La réfection des digues du Rhône à Tain et à Tournon
- · Le traitement de la Bouterne dans sa partie située en amont
- · La régularisation administrative des systèmes d'endigue-





Étude continuité écologique (réalisée en régie)

15 km de cours d'eau prospectés dans la plaine du Rhône

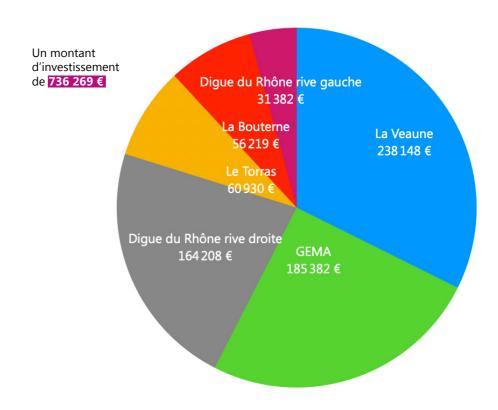
Identification de 3 points noirs en terme de continuité écologique pour la faune terrestre : aménagement de passerelles prévu en 2021

Sensibilisation scolaire

77 classes sensibilisées sur le thème des rivières soit 1 900 enfants

Une nouvelle organisation territoriale

À compter du 1er janvier 2021, ARCHE Agglo a délégué sa compétence GEMAPI au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux nouvellement créé. Outre ARCHE Agglo, il rassemble la Communauté de Communes du Pays de Lamastre, la Communauté de Communes de Rhône Crussol et la Communauté de Communes de Val'Eyrieux.



rapport d'activité ARCHE Agglo 2020

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

À travers l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et la candidature à la démarche Territoire à Energie POSitive (TEPOS), ARCHE Agglo souhaite se doter d'une politique ambitieuse visant à réduire les consommations énergétiques du territoire, augmenter la production d'énergie renouvelable et adapter le territoire aux effets du changement climatique.

L'année 2020 a été marquée par la finalisation du plan climat **cf focus 22**, avec la phase de recueil des avis, qui s'est déroulée sur toute l'année. Les actions initiées en 2019 (programme d'animation, bilan des consommations énergétiques) ont été poursuivies. Le programme d'actions TEPOS (Territoire à Energie Positive) en partenariat avec la communauté de communes Rhône-Crussol a été défini, et sera mis en œuvre sur les prochaines années.

Sur un plan plus opérationnel :

- Réalisation d'une étude de potentiels photovoltaïques sur l'ensemble des bâtiments communaux. Sur la base des images satellites et des retours des communes, ainsi que des visites sur sites, une estimation de la productibilité et du temps de retour sur investissement a été faite pour l'ensemble des communes.
- Bilan des consommations d'énergie des bâtiments sur l'année 2019
- · Constitution d'un groupe de travail interne pour mettre en œuvre des actions sur la mobilité
- Organisation d'une rencontre pour les référents climat communaux, sur la rénovation des bâtiments publics, et le développement des énergies renouvelables
- Programme d'animations énergie climat : programme semestriel en partenariat avec l'Adil et l'Alec







Potentiel photovoltaïques 85 toitures potentielles recensées



Démarche TEPOS :

200 000 € mobilisés sur 3 ans pour développer de nouvelles actions de transition écologique



Parc photovoltaïque d'Erôme :

ARCHE Agglo s'est engagé à hauteur de 5 000 € dans le financement participatif mis en place par la CNR.

ARCHE Agglo développe un programme d'animation et de sensibilisation

Économies d'énergie et changement climatique

Animations jan. > juin 2020

ARCHE Agglo, en partenariat avec l'ADIL 26 et l'ALEC 07 met en place un programme d'animations autour de la sensibilisation aux économies d'énergie et au changement

Balade thermographie Visite d'une copropriété suivie d'un échange sur la rénovation des copropriétés SAMEDI 25 JANVIER - TAIN L'HERMITAGE 9H30 A 22H - 13 B RUE DU DOCTEUR CADET

UE Offres à 1 €, arnaque ou opportunité?

thermique des batiments residentiels

MARDI 4 FÉVRIER - SAINT-JEAN-DE-MUZO

18H30 À 20H30, ESPACE NOËL PASSAS (SAILEIR)

RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION AUPRÈS DE L'A

Le climat, ses conséquences
Conférence "De l'Amazonie aux Collines du Rhône..."
par Laurent Durieux, docteur en géographie,

VENDREDI 28 FÉVRIER - TAIN L'HERMITAGE 20H - SALLE ROCHEGUDE

Salon de l'habitat (29 février - 1" mars 2020)

DI. 18/03 - 10H30 : MINI-CONFÉRENCE RÉNOVATION PERFORMANTE

Comment faire des économies d'énergie,

avec quelles aides financières ?

© VENDREDI 10 AVRIL - SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

VENDREDI 10 AVRIL - SAINT-DONAT-SUK-L'HERBASSE 18H À 20H - MÉDIATHÈQUE RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION AUPRÈS DE L'ADIL 26

Visite d'une rénovation performante, éco-matériaux et système solaire combiné

SAMEDI 16 MAI - MONTCHENU 10H À 12H

d'infos ww.archeagglo.fr 26 78 57 62 norel@archeagglo.fr













rapport d'activité **ARCHE Agglo** 2020

rapport d'activité ARCHE Agglo 20:

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

ARCHE Agglo est un territoire à dominante rurale : 40 % de superficie agricole et près de 650 exploitations avec une diversité de productions (arboriculture, viticulture, élevage, maraichage, grandes cultures) et un bassin de consommation important dans la vallée du Rhône.

Forte de ce contexte, l'Agglo met en œuvre des projets pour favoriser l'agriculture locale et l'alimentation de qualité. Une stratégie alimentaire territoriale est à construire...

ARCHE Agglo s'attache à favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles. Elle siège au Comité Local à l'Installation en Ardèche qui a pour mission le repérage des cédants avec la Chambre d'agriculture et la DDT. En 2020, un focus a été réalisé sur 4 communes avec des enjeux de transmission identifiés (Colombier-le-Vieux, Etables, Saint-Victor, Saint-Barthélémy-le-Plain).

En parallèle, un règlement d'aides à l'installation a été adopté. Durant l'année 2020, 6 demandes d'aide ont été instruites (dont 4 installations en bio, 1 en label rouge et 5 en zone de montagne) pour un montant total de 16 500 €.

Le développement de la stratégie alimentaire ARCHE Agglo est un axe majeur dans le confortement de la filière agricole. En 2019, le conseil d'agglomération a validé une stratégie qui s'est développée en 2020.

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE: en 2019 des réunions d'information sur les objectifs de la loi Egalim pour la restauration collective en partenariat avec Agri Bio Drôme avaient été organisées. Elles ont débouché sur la réalisation de diagnostics auprès de 6 communes volontaires (Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Lemps, Chanos-Curson, Colombier-le-Vieux, Saint-Félicien, Pont-de-l'Isère). En 2020, les communes ont été accompagnées en fonction de leur besoin.

SENSIBILISATION DES SCOLAIRES: face au succès rencontré en 2019, les deux thématiques proposées ont été reconduites:

• « Du champ à l'assiette », en partenariat avec les CIVAM 26-07 et Agribio Ardèche. L'objectif est de

- découvrir l'agriculture durable, de comprendre les liens entre agriculture locale, alimentation et environnement. La crise sanitaire a entrainé l'annulation de 2/3 des animations prévues dans 22 classes. À noter : 4 ALSH ont bénéficié de sensibilisation durant l'été
- « Stop au gaspillage alimentaire », en partenariat avec le Sytrad. L'objectif est de comprendre
 les enjeux de la réduction du gaspillage, de
 participer à un diagnostic pour le quantifier et
 de communiquer sur les actions mises en place
 (13 classes, 12 écoles, en janvier-février 2020).

SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC: ateliers jardinage au naturel animés par Jardin'envie gratuits sur inscription « Du potager à l'assiette ». Thématiques: connaitre et soigner son sol, concevoir son jardin potager pour une biodiversité naturelle et cultivée, produire au potager sans pesticide, déguster, cuisiner et conserver les légumes de son potager (en partenariat avec la conserverie mobile et solidaire), préparer le jardin pour l'hiver et produire ses graines.

DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS: réalisation d'un carnet des producteurs, publié en 2020. Lutter contre les espèces invasives nuisibles en agriculture

Frelons asiatiques

La convention passée entre ARCHE Agglo et les sections apicoles des groupements de défense sanitaire (GDS 07 et 26) a permis de financer la destruction de 51 nids pour 7 388 €.

Ambroisie

Coordination des référents communaux, communication et sensibilisation auprès des particuliers, actions de lutte sur les terrains publics et partenariat avec la FREDON AuRA sur les enjeux en milieu agricole.

Près de 900 enfants

Ont bénéficié d'une des animations proposées par ARCHE Agglo et ses partenaires.















MILIEUX ET ESPACES NATURELS SENSIBLES

En assurant l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans de gestion pluriannuels des espaces naturels et sensibles, ARCHE Agglo contribue à préserver et à valoriser les milieux naturels, en concertation avec de multiples partenaires (élus, propriétaires, conservatoires scientifiques, associations naturalistes, représentants du monde agricole, de la chasse et de la pêche, usagers de sports de pleine nature, acteurs du Tourisme...).

Ces plans poursuivent deux grands objectifs :

- · L'amélioration des connaissances, le suivi et la préservation du patrimoine naturel
- L'accueil maîtrisé du public, la sensibilisation et la communication

Les actions du service en 2020.

ENS Gorges du Doux Duzon Daronne (3D), 10 communes de Boucieu-le-Roi à Tournonsur-Rhône :

- Baguage du Cincle plongeur (Cinclus cinclus), oiseau aquatique indicateur de la qualité du milieu, dans le Doux et ses principaux affluents.
- Animation foncière avec le Département en vue d'acquisition ou conventionnement de parcelles à enjeux.
- Edition et diffusion d'une « carte sensible » permettant la découverte et le respect de cet espace naturel fragile.

ENS Massif de Pierre-Aiguille, commune de Crozes-Hermitage

 Amélioration des connaissances sur les populations de Lézard ocellé (Timon lepidus) sur l'ensemble du massif (pelouses sèches et vignes).

ENS Etang du Mouchet, commune de Chavannes

 Obtention du label Tourisme & Handicap pour le sentier pédagogique, inauguré à l'occasion de la Fête de la nature.

ENS Marais des Ulèzes, commune de Saint-Donat

 Actualisation du plan de gestion par des étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature à la MFR de Mondy.

Milieux alluviaux du Rhône, communes de Tournon, Mauves, Glun et La Roche-de-Glun

- Inventaire des chiroptères (chauves-souris) corrélé à l'enjeu de préservation des ripisylves (boisements de bords de cours d'eau) sur le Grand Rovaltain.
- Lutte contre la jussie d'Europe, une espèce exotique envahissante qui asphyxie les milieux aquatiques. Installation de panneaux alertant sur le nourrissage des oiseaux.
- Accompagnement des communes dans la mise en place de zones de végétation laissées en libre évolution.



26 communes sont concernées par un espace naturel



15 sites naturels sur le territoire et représentant une surface d'environ 6 000 ha

7 sites classés Espaces Naturels Sensibles (ENS) pour leur caractère remarquable (géologie, faune/flore, paysages) auprès des Départements de la Drôme et de l'Ardèche



Organisation d'un Concours photos

« le Paysage en automne dans nos espaces naturels. »



Participation à la campagne pédagogique « environnement »

25 classes sensibilisées 5 sites ENS étudiés













PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS

Les déchets ménagers produits sur notre territoire sont constitués de 3 flux auxquels sont adaptés les moyens de collecte et de traitement.

Les ordures ménagères « résiduelles » collectées en apport volontaire et traitées dans les centre de valorisation du SYTRAD.

Les matériaux recyclables composs des corps plats (papiers, cartonnettes, magazines...), des corps creux (flaconnages et bouteilles plastiques, boites de conserves, briques alimentaires...), et du verre (bouteilles, pots et bocaux, flacons...) collectés eux aussi sur des points d'apport volontaire et traités dans le centre de tri du SYTRAD à Portes-lès-Valences pour les deux premiers et dans les verreries de OI manufacturing à Labequde (07) pour le dernier.

Les autres déchets dont la production par les ménages est plus ponctuelle ou qui sont plus volumineux trouvent un débouché dans une des 4 déchèteries présentes sur notre territoire (dont une, celle de Mercurol-Veaunes, est gérée par le Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRCTOM)). En fonction de la nature des flux, les modalités de valorisation sont multiples. Seuls les encombrants et certains déchets dangereux ne bénéficient pas d'une seconde vie.

Les ordures ménagères

Un des principaux objectifs de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TPCV) est la baisse de production des ordures ménagères. Ainsi, toutes les collectivités suivent avec attention l'évolution du gisement d'ordures ménagères produit sur son territoire cf focus 23.

L'année 2020 renoue avec la baisse (-2%) avec une production qui est inférieure à 200 kg/an/ habitant (199,85). Cette perfor- • Tournon-sur-Rhône mance nous place au 3^e rang des 12 collectivités membres du SY-TRAD (performance n°1: 181 kg/ an/habitant; performance n°13: 253,9 kg/an/habitant)

La collecte sélective

La collecte sélective est organisée à partir d'apport volontaire équipés de conteneurs permettant de séparer les corps plats (papiers, cartonnettes, magazines...), les corps creux (flaconnages et bouteilles plastiques, boites de conserves, briques alimentaires...), le verre (bouteilles, pots et bocaux, flacons...).

Après une stagnation ces deux • dernières années, 2020 renoue avec l'augmentation des quantités collectées. Globalement cela représente une augmentation de 12 % des tonnages par rapport à 2019, avec 4 655 tonnes collectées (soit près de 81 kg/an/habitant) cf focus 23.

Les déchèteries

4 équipements sur le territoire :

- · Colombier-le-Vieux
- Saint-Donat-sur-l'Herbasse
- Mercurol-Veaunes (gestion par le Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères SIRCTOM)

Sur les trois infrastructures dont la gestion est assurée par ARCHE Agglo il est proposé les filières suivantes:

- Encombrants
- Bois
- Végétaux
- Cartons

- Gravats
 - Déchets dangereux spécifiques
 - Meubles
 - Huiles
 - Déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE)
 - Métaux
 - Pneus
 - Piles
 - Polystyrènes
 - Ampoules & néons
 - · Cartouches d'encre
 - Capsules de café

Sur certains sites, il est mis à la disposition du public des dispositifs de réemploi :

- conteneur de réemploi en partenariat Nouvelle'R (Saint-Donat-sur-l'Herbasse)
- conteneur de gratuité animé par Ecoloco (Colombier-le-Vieux)

Les collectes des OMr et des collectes sélectives n'ont jamais été interrompues sur le territoire. Pour autant, les changements de rythme de vie des habitants ont fortement impacté les productions de déchets (lieux de production et quantités). Cela a bouleversé les taux de remplissage des conteneurs, de ce fait les fréquences de collecte habituelles n'étaient plus adaptées. Les équipes du service gestion des déchets et les prestataires de collecte ont dû procéder à beaucoup d'ajustements et cela a donné lieu ponctuellement à des débordements. De plus, certains administrés avaient une crainte de contamination par la manipulation des tambours des conteneurs de collecte des OMr, ainsi pour certains sites, les trappes de visite ont été ouvertes afin de permettre des dépôts sans toucher le conteneur. Malgré cela, il a été constaté de nombreux dépôts au sol alors que les conteneurs n'étaient pas pleins, ce qui a engendré du travail supplémentaire pour les services techniques communaux et les

Les déchèteries ont été fermées mi-mars lors du premier confinement. Rapidement, les sites ont pu accueillir les professionnels et les services techniques des communes sur inscription (2) demies-journées par semaine sur toutes les déchèteries). Puis, à partir du 27 avril, les sites ont pu accueillir les particuliers et les professionnels aux horaires habituels et sans inscription. Cependant l'application des mesures barrières et la forte demande des administrés ont engendré de longues files d'attente durant environ 1 mois. Depuis lors, les déchèteries fonctionnent normalement.

L'ensemble des agents et partenaires œuvrant à la gestion des déchets du territoire ont été mobilisés et ont su faire preuve d'adaptabilité. Il a notamment été nécessaire d'accompagner les administrés pour la gestion de leurs déchets durant cette période en expliquant les dispositions mises en place et leur évolution.



364 points d'apport volontaires répartis sur l'ensemble du territoire, équipés de plus de 1 500 conteneurs (semi-enterrés, enterrés ou aériens)

DÉTAIL DES QUANTITÉS COLLECTÉES PAR FLUX SUR LE TERRITOIRE



de corps creux soit 10 kg/an/habitant

de corps plats soit 26 kg/an/habitant

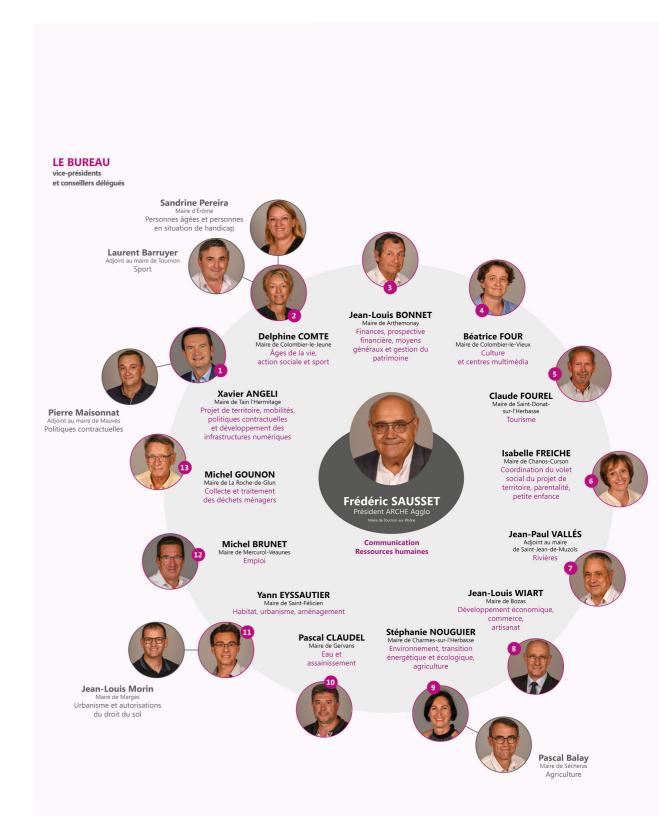
Le tonnage des collectes sélectives représente 29 % des ordures ménagères collectées

déposées dans les 3 déchèteries gérées par ARCHE Agglo cf focus 24



(9
(\sum
(\supset
(\sim
	•
(
(\sum
(\sim
(((V
L	L L
(<u>r</u>
	\triangleleft
ŀ	_
	\supset
٠	\triangleleft
	\mathbb{Z}
-	\equiv
•	\leq
	\leq
	\geq
(
(\mathcal{L}
ı	<u> </u>
ŀ	_
	\supset
(\cup
	Ų
νĺ	\times
`\	
\	
	5
	Ŏ
	Ĭ.

FOCUS 1 : L'éxécutif communautaire	59
FOCUS 2 : Conseil communautaire	60
FOCUS 3 : Compétences	62
FOCUS 4 : Mutualisation des formations professionnelles	64
FOCUS 5 : Carnet des producteurs locaux	65
FOCUS 6 : Engagement PCAET	66
FOCUS 7 : Domaine du lac de Champos DLC	67
FOCUS 8 : Stratégie sport nature	68
FOCUS 9 : Impact de la crise sanitaire sur l'activité du DLC	69
FOCUS 10 : Au côté des entreprises durant la crise sanitaire	70
FOCUS 11 : Parentalité	71
FOCUS 12 : Chantiers éducatifs	72
FOCUS 13 : Escale Répit	73
FOCUS 14 : Espaces Publics Numériques EPN	74
FOCUS 15 : Éducation Artistique et Culturelle EAC	75
FOCUS 16 : École de musique du Pays de l'Herbasse	76
FOCUS 17 : Lecture publique	77
FOCUS 18 : Accueils de loisir sans hébergement	78
FOCUS 19 : Cours d'eau du territoire	79
FOCUS 20 : Boisement de berges	80
FOCUS 21 : Bassin versant de la Veaune	81
FOCUS 22 : Plan Climat	82
FOCUS 23 : Ordures ménagères	83
FOCUS 24 : Déchèteries	84



	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
ARLEBOSC	Michel Gay	Raphaël Costet
ARTHÉMONAY	Jean-Louis Bonnet	Claude Mounier
BATHERNAY	Denis Deroux	Marc Simonel
BEAUMONT-MONTEUX	Bruno Sénéclauze	Emmanuelle Roche
BOUCIEU-LE-ROI	Patrick Fourchegu	Martine Jourdan
BOZAS	Jean-Louis Wiart	Olivier Junique
BREN	Serge Debries	Ludovic Robert
CHANOS-CURSON	Isabelle Freiche	Stéphane Fournier
CHANTEMERLE-LES-BLES	Vincent Robin	Lynda Mouissat-Perret
CHARMES-SUR-L'HERBASSE	Stéphanie Nouguier	Christophe Chotan
CHAVANNES	Jacques Pochon	Christian Colombet
CHEMINAS	Christiane Ferlay	Christine Four
COLOMBIER-LE-JEUNE	Delphine Comte	Nadine Serrette
COLOMBIER-LE-VIEUX	Béatrice Four	Claude Desrieux
CROZES-HERMITAGE	Jean-Michel Montagne	Patrick André
ÉRÔME	Sandrine Pereira	Lionel Combret
ETABLES	Pascal Seignovert	Cécile Tracol
GERVANS	Pascal Claudel	Jean Sébastien Guier
GLUN	Laurence Heydel-Grillère	Xavier Traverse
LARNAGE	Gérard Roberton	Céline Belle
LA ROCHE-DE-GLUN	Michel Gounon	
	Muriel Faure	
	Charles-Henri Rimbert	
LEMPS	Patrick Cettier	Mireille Desestret
MARGÈS	Jean-Louis Morin	Catherine Bard
MARSAZ	Florent Gilles	Maryse Montagne
MAUVES	Pierre Maisonnat	Isabelle Denis
MERCUROL-VEAUNES	Michel Brunet	
	Alain Sandon	
	Véronique Blaise	
MONTCHENU	Roger Vossier	Annie Samuel
PAILHARES	Anne Schmitt	Louis Grange
PLATS	Guislain Bernard	Régis Reynaud
PONT-DE-L'ISERE	Marie-Claude Lambert	
	Jean-Christophe Weibel	
	Isabelle Pouilly	
	Pascal Bigi	
	-	

SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN	Thierry Dard	Didier Buffière
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	Claude Fourel	
	Isabelle Volozan-Ferlet	
	Fabrice Loriot	
	Anne-Marie Fourel	
	Marie-Pierre Manlhiot	
SAINT-FELICIEN	Yann Eyssautier	Christine Duportail
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	Myriam Farge	
	Jean-Paul Vallès	
SAINT-VICTOR	Agnès Orève	Sylvain Bosc
SÉCHERAS	Pascal Balaÿ	Brigitte Veyrand
SERVES-SUR-RHÔNE	Christèle Defrance	Brigitte Giacomino
TAIN L'HERMITAGE	Xavier Angéli	
	Emmanuel Guiron	
	Danielle Lecomte	
	Guy Chomel	
	Amandine Garnier	
	Bernadette Durand	
	Annie Guibert	
TOURNON-SUR-RHÔNE	Frédéric Sausset	
	Laurette Gouyet-Pommaret	
	Laurent Barruyer	
	Ingrid Richioud	
	Xavier Aubert	
	Florence Croze	
	Paul Barbary	
	Annie Fournier	
	Bruno Faure	
	Pierre Guichard	
	Michèle Victory	
	Pascal Diaz	
VAUDEVANT	Laëtitia Bourjat	Denis Mandon
VION	David Bonnet	Robert Fay

Conseil communautaire installé le 9 juillet 2020

5

ш

JENC

لىز

OMP

M

OCUS

ARTICLE 4: COMPETENCES OBLIGATOIRES

Article 4-1: développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17
- · Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Article 4-2 : aménagement de l'espace communautaire

- · Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- · Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code

Article 4-3 : équilibre social de l'habitat

- Programme local de l'habitat
- · Politique du logement d'intérêt communautaire
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Article 4-4 : politique de la ville

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- · Programmes d'actions définis dans le contrat de ville

Article 4-5 : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (alinéa n°1)
- Entretien et aménagement de cours d'eaux, canaux, lacs et plans d'eau (alinéa n°2)
- Défense contre les inondations et contre la mer (alinéa n°5)
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (alinéa n°8)
- Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines (alinéa n°7)
- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (alinéa n°11)
- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (alinéa n°12)

Article 4-6: aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

Article 4-7: collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

ARTICLE 5 : COMPETENCES **OPTIONNELLES**

Article 5-1: création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

Article 5-2: protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Lutte contre la pollution de l'air
- Lutte contre les nuisances so-
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Article 5-3: construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Article 5-4: action sociale d'intérêt communautaire

ARTICLE 6 : COMPETENCES **FACULTATIVES**

Article 6-1 : communications électroniques

- Etablissement, exploitation et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la
- Réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux
- Gestion des services correspondant à ces infrastructures et réseaux
- Organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques
- Passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités
- Adhésion au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique

 Actions de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Article 6-2: assainissement non collectif

- · Contrôle de la conception et de la réalisation des installations d'assainissement non collectif neuves
- Contrôle du fonctionnement et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif existantes
- Etudes et/ou travaux relatifs à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

Article 6-3: développement touristique

- · Elaboration et mise en œuvre d'une politique pluriannuelle de développement touristique
- Gestion et entretien du Domaine du Lac de Champos
- Accompagnement et soutien à l'organisation de l'Ardéchoise cyclotouriste
- · Soutien à la valorisation et au développement de la Société Nouvelle du Chemin de Fer du Vivarais
- Création, aménagement et entretien de sentiers de randonnées s'inscrivant dans un plan global de développement et de renforcement de la pratique à l'échelle du territoire de l'agglomération, en lien avec le schéma des mobilités
- · Création, aménagement, signalisation et entretien des iti-

néraires de mobilité douce : la Viarhona, la liaison entre la Viarhona et le Train de l'Ardèche, le projet de liaison douce en rive gauche et en rive droite du Rhône et les voies inscrites au schéma des mobilités douces (schéma des pistes cyclables).

Article 6-4 : développement culturel

- · Elaboration d'une politique visant à conforter et développer la vie culturelle sur le territoire, et mise en œuvre des actions retenues.
- Gestion de l'Ecole de Musique du Pays de l'Herbasse.
- Etude pour l'extension de la compétence enseignement musical sur l'ensemble du ter-
- Gestion et/ou création de centre Multimédia
- Elaboration d'un schéma de lecture publique et participation au fonctionnement des infrastructures en partenariat avec les conseils départementaux Drôme et Ardèche.

Article 6-5: politique du développement de la pratique sportive sur le territoire intercommunal

Elaboration d'une politique visant à conforter et développer la pratique sportive sur le territoire, et mise en œuvre des actions retenues.

Article 3-6: emploi

Participation et soutien à la mission locale pour l'insertion professionnelle et sociale des

Participation à la Maisons de ľemploi

Apprentissage de la natation pour les élèves des classes élémentaires des écoles publiques et privées au centre aquatique Linaë.

Article 6-8 : santé

Elaboration d'un diagnostic local de santé à l'échelle du territoire communautaire.

Article 6-9: animation des politiques contractuelles passées avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département.

Article 6-10 : entretien et gestion d'équipements publics propriété communautaire.

Article 6-11 : cession en pleine propriété de terrain permettant l'implantation d'équipements publics (caserne de pompier, collège....).

Article 6-12 : agences postales intercommunales dont mise à disposition d'agents auprès des communes

Pour permettre de fixer précisément l'intervention des structures intercommunales dans le domaine des compétences optionnelles, le législateur permet de s'appuyer sur la notion « d'intérêt communautaire ». Dans un domaine de compétence donné, l'intérêt communautaire est la limite entre les actions que peuvent engager les communes et celles qui relèvent obligatoirement de l'intercommunalité. L'intérêt communautaire est fixé par délibération du conseil d'agglomération (délibération n°2017-295 du 14 décembre 2017). Il peut donc aisément évoluer en fonction de la conjoncture et des besoins.

La Loi Nouvelle Organisation du Territoire de la République, dite Loi Notre (n°2015-991 du 7 août 2015), complétée par des dispositions de la Loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (n°2019-1461 du 27 décembre 2019) a rendu les communautés d'agglomération obligatoirement compétentes en matière d'alimentation en eau potable et en matière d'assainissement à compter du 1er janvier 2020. Depuis cette date ARCHE Agglo assume donc cette compétence soit en gestion directe, soit au travers de syndicat intercommunaux préexistants au sein des desquels elle s'est substituée aux communes, soit à travers des contrats de délégation de service public (DSP), lorsque ceux-ci existaient. Cette nouvelle compétence dévolue par la loi n'impose pas de modification statutaire, ce qui explique qu'à ce jour cette compétence n'apparait pas dans les statuts d'ARCHE Agglo. Une prochaine révision statutaire sera mise à profit pour mettre en cohérence les compétences.

- permettre à tous les agents du territoire quelle que soit la taille de la commune d'accéder à des formations de remise à niveau et/ou qualifiantes,
- · diminuer la charge financière des collectivités en organisant des formations en interne sur la base de groupes d'agents préalablement constitué,
- professionnaliser l'organisation et le suivi des formations en dédiant un agent ARCHE Agglo à cette fonction.

Malgré les difficultés liées aux confinements successifs, en 2020 la mutualisation des formations collectives portée par ARCHE Agglo a vu une très grande participation de la part des communes.

Le principe

ш

FESSIONNELL

RO

 \triangle

FORMATIONS

5

ш

FOCUS 4 MUTUALISATION

- recenser les besoins en formation des agents des communes
- élaborer un plan de formation territorialisé à destinations des Agents des communes principalement
- · mettre en œuvre les actions de formation

Les formations organisées

- Écoute et parole juste à l'égard de l'enfant
- · CACES et recyclages
- SST et recyclages
- Actualisation de l'état civil
- Habilitations électriques et les recyclages
- · Optimisation de sa messagerie et de ses courriels

114 agents communaux

issus de 31 communes du territoire

408 jours de formation

C'est au tout début du confinement du printemps 2020 que l'idée a germé. Avec les nombreuses restrictions en place, notamment l'interdiction de se déplacer loin de son domicile, le commerce alimentaire de proximité a connu un regain d'attractivité notable.

Avec la direction de l'environnement et le service « agriculture » notamment, la direction de la communication a donc décidé de travailler sur un « carnet de producteurs locaux » afin de valoriser le « consommons local ». Ce fut une belle réussite puisque de très nombreux producteurs ont répondu à l'appel de l'Agglo afin de figurer dans ce carnet.

Notre territoire se prête parfaitement à ce projet grâce à sa richesse et à sa diversité des ressources agricoles et alimentaires. Il met aussi en lumière le travail de ces femmes et hommes pleinement engagés dans leurs métiers, avec des savoir-faire et des pratiques qui méritent d'être soutenus. Du plateau ardéchois à la Drôme des Collines en passant par la Vallée du Rhône, les produits de notre terroir sont nombreux, de grande qualité et constituent des marqueurs forts de notre territoire.

De plus, ce projet de valorisation du local s'inscrit parfaitement dans la politique volontariste de l'Agglo qui vise à accompagner les initiatives locales autour des « nouveaux modes de consommation ». ARCHE Agglo, comme les 41 communes, y est engagée au travers de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). L'objectif est simple : faire le maximum pour développer une stratégie alimentaire locale et de qualité.

Pour la première édition en juillet 2020, près de 100 producteurs étaient répertoriés dans ce carnet répartis sur les 3 bassins de vie de notre territoire. Nous avions également souhaité intégrer les marchés locaux, plus d'une dizaine, afin de créer du lien avec les habitudes des habitants.

Pour l'automne 2020 et le second confinement, nous avons réédité ce carnet et d'autres producteurs ont rejoint cette belle synergie. Le document, confinement et restrictions obligent, a été principalement diffusé via nos réseaux sociaux et il est bien entendu téléchargeable et feuilletable en ligne sur le site internet de l'Agglo.













IMPLICATION DES SERVICES TECHNIQUES







Plateau sportif de margès, économie d'énergie

Avant : 24 projecteurs de 400 W pour 300 LUX

Après : 14 projecteurs à Led 200 W pour 500 LUX

Bornes camping du Lac de Champos

Éclairage LED solaire

Suppression ballast et ajout LED : 60% d'économie d'énergie

Aliments éléctriques emplacements

Engagement Plan climat, opération Zéro Phyto

Achat désherbeuse infrarouge à gaz pour remplacement désherbeuse vapeur

Avant:

1 hectare en 50 heures 90 litres de carburant 6000 litres d'eau

Après:

1 hectare en 7 heures 8 litres de carburant 13kgs de gaz

VERS UN DÉVELOPPEMENT VERTUEUX

Aujourd'hui, le Domaine du Lac de Champos réfléchit au renouvellement du domaine : le parc locatif est vieillissant, les conditions d'accueil au camping ne permettent pas d'offrir de service de restauration, certaines infrastructures doivent être mises aux normes (accès PMR, etc...)

 \sim

CHAMPO

> Ĭ |

DOMAINE

FOCUS 7

Les marchés touristiques évoluant, il apparait nécessaire d'engager une réflexion globale permettant de définir les priorités d'actions et d'investissements à engager pour penser Champos en 2025.

Cela débute par la mise en place d'une charte de développement vertueux afin de faire du Lac de Champos un domaine éco-responsable et exemplaire.

Avec les premières actions engagées :

- Remplacer le plastique par des consommables plus respectueux de l'environnement (couvert en bois au snack, produits de ménage eco-certifiés...),
- mise en place de sous-compteurs pour mieux évaluer les consommations énergétiques...

Limiter les consommations d'énergie et rechercher une autonomie énergétique.

Limiter la consommation d'eau

> Intégrer le Domaine dans son environnement que ce soit en qualité paysagère et du bâti

Développer un Domaine écoresponsable dans ses modes de gestion, ses pratiques et ses consommables

> Développer un Domaine écoresponsable dans l'ensemble de sa politique de développement

68

L'étude sport-nature lancée par la direction tourisme en 2020 a pour objectif l'élaboration d'un plan global de développement des activités de pleine nature. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique régionale « territoire d'excellence pleine nature ».

Elle a pour but de recenser les atouts de notre territoire en termes d'activités sport-nature : pédestre, vélo, VTT, équestre, VAE... d'analyser notre manière de valoriser cette offre présente ainsi que l'adéquation avec les attentes de la clientèle actuelle.

Plusieurs objectifs sont poursuivis:

- · conforter l'offre vélo
- diversifier les activités de pleine nature
- mixer les expériences sur le territoire.

ARCHE Agglo fait partie des territoires labélisés Territoires d'Excellence pleine nature au niveau régional.

Suite à une 1^{ère} phase de diagnostic, les pistes de travail privilégiées sont :

- conforter ARCHE Agglo dans une position de référence nationale en termes de pratiques à vélo (sportives, de loisirs et touristiques) sous toutes ses formes (cyclo, VTT, VAE, cyclocross, gravelbike), pour tous les publics et pour tous les niveaux.
- devenir une destination singulière multiactivités (terrestres et nautiques) avec des activités de pleine nature complémentaires, plus qualitatives que quantitatives, facilement accessibles, répondant aux attentes de base des touristes (hédonistes et détente) et des habitants. Dans ce cadre, une attention particulière devrait être accordée à la randonnée pédestre.
- intégrer une offre d'activités de pleine nature aux secteurs forts et identitaires autour de la vallée de la gastronomie;

ARCHE Agglo pourrait donc s'orienter vers un scénario de conquête avec la volonté de consolider les pratiques aujourd'hui mises en œuvre (vélo, VAE, randonnée pédestre, balade ludique) tout en misant sur de nouvelles pratiques (Gravel, marche nordique, Trail).

Le plan d'actions est en cours de construction pour faire ressortir ARCHE Agglo comme destination d'excellence sport-nature en complément de l'activité vélo déjà bien présente sur le territoire.

SAISON 2020 MARQUÉE PAR LA CRISE SANITAIRE

FRÉQUENTATION DE LA BASE DE LOISIRS

5

CHAMPO

ш

 $\bigcap_{i=1}^{n}$

DOMAINE

FOCUS 9

- 17 700 véhicules (contre 19 391 en 2019)
- Environ 62 000 personnes sur la saison
- Clientèle drômoise à 40 %
- Clientèle ardéchoise à 8 %

On note une baisse de 8,7% de la fréquentation générale du site sur toute la saison estivale. Mais avec une hausse significative de 15% sur les mois de juillet et août.

La clientèle locale, là aussi en forte hausse, a représenté près de 50 % de nos visiteurs.

FRÉQUENTATION DU CAMPING

- Taux d'occupation des locations juillet et août: 70 %
- Taux d'occupation du camping juillet et août:60 %

• Clientèle Rhône-alpine : 62 %

• Clientèle étrangère : 7 %

• Clientèle Provence Alpes Côte d'Azur : 5 %

• Clientèle Ile de France : 5 %

CHIFFRE D'AFFAIRES

401 000 € pour un résultat net négatif de 14 000 €

Impact COVI

SUR L'ACTIVITÉ DU CAMPING

- Ouverture fin juin au lieu de début avril
- Baisse de 23 % du CA

SUR L'ACTIVITÉ ESPACE DE LOISIRS

- Ouverture fin juin au lieu de fin mai
- Adaptation du site aux protocoles sanitaires
- Jauge de fréquentation ramenée à 400 véhicules / jour
- Mise en place d'une plateforme de pré-réservation pour les week-ends et jours fériés
- Réorganisation des horaires et des amplitudes



Afin d'accompagner le monde économique durant la crise sanitaire, la direction de l'économie a été fortement mobilisée :

- Phoning auprès de plus de 250 entreprises.
- Envoi d'un questionnaire par mail à plus de 1 000 entreprises.
- Relais sur le site ARCHE Agglo et les réseaux sociaux des initiatives locales des commerçants et artisans pour résister à la crise (82 entreprises référencées): nouvelle organisation, nouvelle prestation, nouveau produit, ré-ouverture, etc.

Page la plus consultée du site : plus de 450 vues.

ARCHE AGGLO S'EST INVESTIE FINANCIÈ-REMENT AU CÔTÉ DE LA RÉGION

Participation au Fonds Région Unie :



- 115000€
- Pour les entreprises relevant de l'activité touristique
- Pour les autres microentreprises et associations
- Abondement par dossier

Les familles ont été fortement impactées par la pandémie. Outre l'inquiétude face à cette situation inédite, les parents ont dû apprendre à travailler tout en « faisant l'école » à leurs enfants, ils ont dû gérer des situations de confinement « en famille ou pas » et ont dû faire face à la maladie comme tout un chacun.

Pour certains parents, la Covid a ébranlé leurs valeurs familiales et éducatives, pouvant aller même jusqu'à remettre en questionnement leur relation avec leurs enfants et leurs compétences parentales.

Les professionnels ont fait preuve d'une grande écoute bienveillante envers les familles et ont su rassurer les parents dans leur rôle de parents, que ce soit :

- Lors de l'accueil des enfants de familles dites prioritaires pendant le premier confinement. Les familles étaient rassurées de trouver un mode d'accueil pour leur enfant, mais vivaient dans l'inquiétude pour leur santé dans le cadre de leur travail mais aussi indirectement pour leurs proches.
- Lors de ce même confinement, les équipes ont inventé d'autres façons d'être au plus près des parents confinés à leur domicile, en télétravail : visioconférence, tutoriels pour des activités à partager en famille, appels téléphoniques, mails... L'objectif était de maintenir un lien.
- Lors du retour des enfants dans les services (ALSH, crèches) l'accompagnement des parents a dû également se réinventer. Les parents ne pouvant plus rentrer dans les structures comme par le passé, les équipes ont eu à cœur de leur permettre de participer à la vie des structures et de rentrer virtuellement dans celles-ci via des expositions photos, des petits journaux,

Une attention particulière a été apportée aux familles quand elles étaient confrontées à la maladie, pour les accompagner dans ces moments stressants, inquiétants...

Tout ce travail de proximité, peu visible, mais particulièrement important et apprécié a été mené par l'ensemble des services d'ARCHE Agglo. Pour 2021, 3 grandes orientations ont été retenues :

 Création d'un listing détaillé des actions en parentalité menées sur le territoire d'ARCHE Agglo. A destination des professionnels, ils auront ainsi un document de référence pour accompagner les familles au quotidien 11 PARENTALITÉ

FOCUS

- Mois de la Parentalité en novembre. Ce mois de la Parentalité a pour objectif de proposer des temps en familles, des temps de réflexion, de discussion pour les parents et des formations, informations pour les professionnels
- Mise en réseau des différents acteurs en Parentalité avec en point d'orgues, la réunion de ceux-ci favorisant l'interconnaissance.
 Ce temps sera suivi d'une discussion permettant à ARCHE Agglo de définir des axes d'actions grâce à leur connaissance fine des familles et des besoins du territoire.

ARCHE Agglo, territoire solidaire, et la Sauvegarde de l'Enfance (ADSEA 07) sont partenaires dans le cadre de la politique jeunesse développée par l'Agglo. L'ADSEA 07 intervient plus particulièrement au quotidien sur le territoire intercommunal, avec deux éducateurs de prévention, qui accompagnent des jeunes ayant des besoins spécifiques.

Parmi la palette d'outils d'accompagnement, les chantiers éducatifs rémunérés offrent une première expérience en situation de travail, en amont de l'insertion professionnelle, en proposant à des jeunes embauchés sous contrat d'usage, des petits travaux de courte durée. Les chantiers éducatifs s'intéressent principalement aux savoir être des jeunes et permettent aussi de mettre en lumière certaines de leurs compétences.

DES BALISAGES ET ENTRETIEN DES SEN-TIERS DE RANDONNÉES

Avec les services tourisme et jeunesse, les éducateurs de l'ADSEA 07 ont proposé et mis en place les 19 et 20 octobre, un chantier éducatif de balisage de sentiers de randonnées sur la commune de Tournon-sur-Rhône, avec prise de photos pour étoffer l'application « Rando Ardèche Hermitage ».

Équipés de peinture, pinceaux, autocollants et petit matériel de taille, les deux jeunes et leurs éducateurs ont pu « rénover » les balisages des sentiers "Chemins Panoramiques" et "Les Sables". De la préparation du support à la taille de la végétation obstruant le marquage en passant par l'application de la signalétique, l'équipe a dû faire preuve de polyvalence et d'ingéniosité pour permettre aux randonneurs d'emprunter ces sentiers en toute sécurité et sans risque de s'égarer.

L'expérience a été reproduite sur le sentier « tour d'Arthemonay » et sur la boucle « Vente Fort » à Bathernay.

Une vérification globale de ses boucles s'imposait avec le rafraichissement du balisage et le contrôle de l'état du mobilier signalétique.

Cette intervention a permis aussi de préciser certains tracés disponibles sur l'application Rando Ardèche Hermitage. L'Escale Répit, située dans l'espace Simone-Veil à Tain l'Hermitage, a ouvert ses portes le 10 février 2020. Ce lieu « comme à la maison » est dédié à l'accueil des personnes âgées en perte d'autonomie cognitive et à leur aidant. Son objectif : favoriser le droit au répit des aidants.

 \vdash

للا

 $\overline{\alpha}$

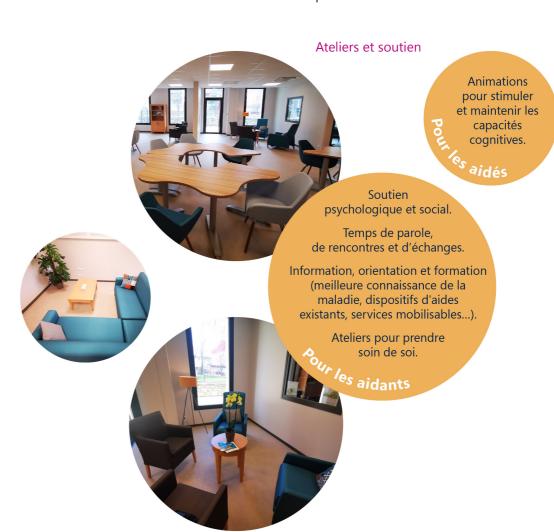
ESCALE

FOCUS 13

Ce choix a été guidé par un constat : l'absence de places d'accueil de jour autonome et de plateforme de répit sur le territoire de l'agglomération. Du répit nécessaire pour permettre à l'aidant de concilier soutien à un proche et vie personnelle.

Son ouverture a été rendue possible grâce à un travail de réseau et une collaboration avec France Alzheimer Ardèche et Drôme, La Teppe, et l'association Répit Bulle d'Air. Cette coopération permet un fonctionnement mutualisé de l'Escale Répit qui bénéficie du soutien financier de l'ARS, des conférences des financeurs 26 et 07 et du le Lion's Club Tain Tournon.

Il a été contraint de refermer ses portes lors du premier confinement mais à fonctionner sous forme de veille bienveillante à distance pendant la durée de la crise sanitaire



75

Les aides pour la rénovation de l'habitat mises en place par l'Etat que ce soit au niveau des subventions de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) ou des aides à la rénovation énergétique (Ma Prime Rénov// Primes énergie) sont mobilisables en s'inscrivant exclusivement sur les sites internet dédiés.

Dans le cadre du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH), le service Habitat, guichet unique pour les questions liées à la rénovation accueille et oriente les propriétaires éligibles vers ces aides.

Dans le cadre de cette mission, le service Habitat a identifié le besoin d'un accompagnement numérique. Un process a donc été mis en place afin de permettre aux personnes éloignées du numérique ne pas être exclues de ces dispositifs.

Le service habitat recueille les informations nécessaires et contacte l'interlocuteur le plus approprié :

- Lieu d'Information Seniors Autonomie (LISA)
- EPN ARCHE Agglo, Saint-Jean
- EPN ARCHE, Saint-Félicien

L'agent concerné contacte l'usager pour organiser un rendez-vous et réaliser l'accompagnement nécessaire pour faire les demandes d'aides. Il assure le lien et le suivi avec le service Habitat.

La disponibilité du service Habitat est un plus pour régler certains points de détails techniques spécifiques liés aux travaux ou au déroulement de la demande.

Public concerné : usagers très éloignés du numérique ; pas ou peu équipés ; sans tiers de confiance ; qui n'ont pas la connaissance des outils. En association avec de nombreux partenaires culturels, dont la majorité est issue du territoire, ARCHE Agglo a pu développer et proposer:

ш

CULTURELL

Ш

ÉDUCATION ARTISTIQUE

12

FOCUS

Une programmation culturelle familiale

en lien avec les intervenions pédagogiques :

- spectacle déambulatoire des Sœurs Goudron à Tournon,
- spectacle L'Histoire de Petit K à l'Espace des Collines,

Des parcours culturels à l'école

41 classes impliquées issues des 3 bassins de vies, avec une répartition des projets basée sur l'équité territoriale, l'implication des équipes et la pertinence pédagogique des projets, dans les domaines du cinéma, de l'art contemporain, du cirque, du théâtre (Monstrueuses Rencontres) de la musique numérique et du chant.

Des projets dans 7 collèges et lycées

Ateliers d'éducation aux médias (création d'une radio lycéenne), de musique électronique, de slam et d'art contemporain, diffusion de concerts et de pièces de théâtre.

Des projets pour tous les publics construits avec les services ARCHE Agglo :

- Des actions d'éveil artistique et culturel amorcées en direction de la Petite Enfance (Parcours d'éveil musical et littéraire dans 4 crèches et formation des agents, Contes de Noël),
- Des ateliers et animations culturelles à l'été 2020 dans les accueils de loisirs intercommunaux, Rencontres de musiciens et diffusion de concerts électro avec les structures d'accueils de jeunes, Productions d'émission de radio par les jeunes (concerts radio, couverture d'événement...)
- Des actions en lien avec la coordination Seniors – Autonomie ARCHE Agglo: projets, mémoire, musique et radio en EHPAD et à domicile, soutien au Projet Culture et Santé de La Teppe (+ concert de musique électronique)

L'école accueille 86 élèves issus de 11 communes du territoire et de 16 communes hors du territoire. L'équipe pédagogique est composée de 14 enseignants, tous diplômés et spécialisés dans leur discipline.

La formation, composée de deux cycles d'études précédés ou non de une à deux années d'éveil musical, est proposée pour 10 instruments. L'offre est complétée par une proposition de cours d'éveil musical (enfants à partir de l'âge de 4 ans) et des cours de formation (enfants et adultes).

Les élèves peuvent également bénéficier d'ateliers de pratique collective et 2 orchestres (atelier jazz, atelier rock, ensemble de percussion, ensemble de flute traversière, orchestre junior...)

Des concerts réguliers sont donnés par les élèves tout au long de l'année et rythment la vie de l'école. Une semaine de portes ouvertes est organisée en juin, elle permet à toute personne extérieur à l'école de venir découvrir les instruments enseignés et de rencontrer les enseignants.

Organisation d'un stage mix DJ

En octobre 2020, un stage Mix DJ de 4 demijournées a été proposé et organisé à l'école de musique de Saint-Donat. L'animation de ce stage qui a accueilli 6 participants a été confiée à l'espace public numérique d'ARCHE Agglo de Saint-Jean de Muzols.

Il a permis aux participants de découvrir le matériel (logiciel de mix, contrôleur DJ...), les bases du mix (la sélection des morceaux, les techniques d'enchainements et de mix...), les techniques et les fonctions essentielles (le scratch, les effets et les boucles).

Objectif : permettre aux stagiaires de réaliser leur propre mix sur ordinateur, avec logiciel et contrôleur DJ, quel que soit le style de musique.

Durant l'année scolaire et en raison de la crise sanitaire, l'école de musique a été dans l'obligation de fermer plus de 4 mois et d'interrompre l'ensemble des enseignements.

Pendant les périodes de fermeture, les enseignants se sont adaptés pour assurer les cours d'instrument en « distanciel » (cours en visio, skype, zoom...) envoi de vidéos, audios, Padlet...

65 élèves instrumentistes sur 71 inscrits ont eu une continuité des cours d'instrument pendant les périodes de confinement. Les cours collectifs et répétitions d'orchestre n'ont pas pu être assurés pendant cette période.

Une réduction de 20 % a été consentie sur le montant des réinscriptions à l'école de musique pour l'année 2020-2021.

ARCHE Agglo a conduit au cours des années précédentes une étude visant à définir un projet culturel de territoire. La lecture publique en est un des axes stratégiques.

Ce projet de lecture publique doit répondre à :

PUBLIQU

ш

LECTUR

17

FOCUS

Des enjeux de développement culturel :

- Positionner la lecture comme l'outil privilégié de l'épanouissement personnel, de l'intégration sociale et de la construction citoyenne;
- Lutter contre toutes les formes d'exclusion par la fréquentation des lieux de lecture
- Participer au développement de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire.
- Des enjeux de structuration de l'offre de lecture publique :
- Mise en réseau et coordination ;
- Création d'une médiathèque intercommunale, répartie sur 3 sites pour mailler le territoire et construire une offre qui rayonnera sur les 3 bassins de vie à Tournon-sur-Rhône, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Saint-Félicien

Les actions 2020

- Dans le cadre du Contrat Territoire Lecture signé avec l'Etat et les deux Départements, arrivée d'une coordinatrice Lecture Publique en charge de deux missions principales: l'animation du réseau et le suivi des projets de construction / rénovation des équipements;
- Signature d'un marché avec la société SERL, qui a pour mission d'accompagner ARCHE Agglo à la définition du programme détaillé pour chacun des trois équipements, tant sur un plan fonctionnel que sur un plan financier. Premiers entretiens thématiques avec les partenaires locaux;
- Réalisation d'un état des lieux de la Lecture Publique sur le territoire : entretiens avec les élus, bibliothèques communales, acteurs institutionnels et associatifs :
- Travail de coordination avec les deux Médiathèques Départementales Drôme et Ardèche;
- Acquisition d'ouvrage et outils de médiation (albums jeunesse, jeux littéraires...) : malle pédagogique mise à disposition des bibliothèques communales notamment.

UN ÉTÉ CULTUREL

Dans le contexte de crise sanitaire, le service culture et les centres de loisirs intercommunaux se sont associés pour permettre aux enfants accueillis dans les centres de loisirs de Tournon-sur-Rhône et de Saint-Félicien de « s'évader », en valorisant les ressources locales.

Les enfants ont ainsi pu:

- Voyager avec une sélection de livres proposée par la médiathèque de Tournon-sur-Rhône
- Se déhancher sur les rythmes africains des Frères Dembélé (Sarras),
- Explorer la danse hiphop et les cultures urbaines avec David Rodrigues (Crozes-Hermitages),
- Jouer et mimer avec les histoires clownesques de Myriam Massot de la Compagnie Archipel (Tournon-sur-Rhône),
- Rire avec le spectacle Circo Plumo de la Compagnie La Remueuse (Tournon-sur-Rhône) et avec l'animation « l'Agence Postale » de la Compagnie Les Baladins du Rire (Pailharès)
- Créer une bande dessinée numérique avec les centres multimédias ARCHE Agglo
- Faire la fête avec le beatmaker Phoemix (Tournon-sur-Rhône)
- Créer une forêt de couleurs et de papiers et lui donner vie grâce aux interventions d'une comédienne, avec les artistes Pascale Bernard Lacour (plasticienne, Tournon-sur-Rhône), Anny Blaise Resnik (plasticienne, Valence), Brigitte Couston (comédienne, Valence) et Shasha Shaikh (plasticienne, Lamastre.

34 km de berge entretenus, 16 km restaurés

Exemple de restauration sur l'aval du Gervans



Arrachage de la jussie, espèce invasive



Renaturation de la Croze à Chavannes

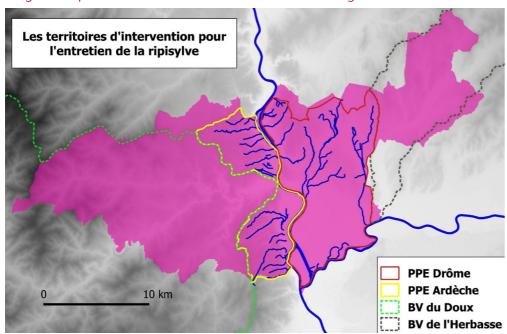
450 mètres restaurés avec plantation de haie et création de 2 mares





FOCUS 19 COURS D'EAU DU TERRITOIRE

Programme pluriannuel d'entretien des boisements de berge



Les modalités d'entretien de la végétation ont été définies selon les règles suivantes :

 \succ **Entretien annuel** sur les tronçons à enjeu (Manuel ou mécanique)

Enjeux	Fréquence de l'entretien
Enjeux Inondation forts Ouvrages Hydrauliques (digues et barrages)	2 fois / an
Enjeux Inondation modérés	1 fois /an
ation pluriannuelle en fonction :	Fréquence de la restauration
des enjeux identifiés en aval des évènements météorologiques	Tous les 3 ans
	Tous les 5 ans

> Non intervention contrôlée => Uniquement en cas d'évènement climatique majeur

Ces travaux de restauration seront réalisés par l'équipe Rivière durant une période estimée à 6 mois annuellement sur la période 2021-2025.

PPE 2021-2025 : Programmation financière Agglo							
			2021	2022	2023	2024	2025
	Entretien	Equipes d'insertion	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
1	annuel	Mécanique	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000
		Equipe rivière	28 000	28 000	28 000	28 000	28 000
	Restauration		98 000	98 000	98 000	98 000	98 000
T	TOTAL annuel Investissement		158 000	158 000	158 000	158 000	158 000
			2021	2022	2023	2024	2025
		Autofinancement	140 000	142 000	148 000	140 000	140 000
		Recette (Sub CD26)	18 000	16 000	10 000	18 000	18 000
		TOTAL	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000

D'autres financements possibles du CD07 et de l'Agence de l'Eau mais pas de certitude à l'heure actuelle ...

Après une phase d'instruction par les services de l'Etat, un arrêté préfectoral de DIG sera publié. Cet arrêté permettra d'être en accord avec la réglementation en vigueur et permettra à ARCHE Agglo d'intervenir dans un cadre légal sur des parcelles privées sous couvert d'Intérêt général. Il s'agit principalement ici de protéger les biens et les personnes du risque Inondation et d'améliorer l'état écologique des cours d'eau.

Les aménagements hydrauliques envisagés dans le cadre du projet de protection contre les crues de la Veaune et du Merdarioux visent à :

- Mettre en place un système de protection contre une crue centennale;
- Ecrêter la pointe de crue à l'amont de Marsaz, Chavannes et Chanos-Curson et permettre le transit de 25m³/s pour la crue centennale dans le bourg de Chanos-Curson et sur la commune de Beaumont-Monteux jusqu'à la confluence avec l'Isère;
- Restaurer un fonctionnement naturel du lit mineur;
- Maintenir la biodiversité associée à la rivière Veaune;
- Promouvoir la qualité environnementale du projet d'aménagement.



Création de 6 bassins de rétention

- 3 à Marsaz
- 1 à Chavannes
- 2 à Mercurol-Veaunes

Remplacement de 2 ponts à Curson Élargissement de la Veaune à Curson

FONCIER

42 parcelles concernées dont 38 ont fait l'objet d'une acquisition amiable.

FINANCE

Coût prévisionnel de l'opération : 5.6 M€ HT

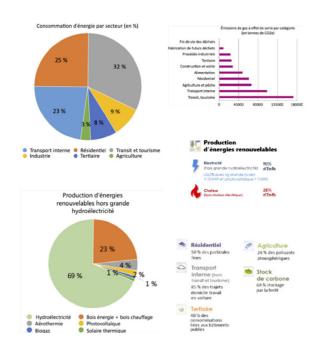
Montant des subventions attendues : 2.9 M€

CALENDRIER

- Dépôt du dossier administratif : 4 août 2020
- Obtention des autorisations : espéré pour juillet 2022
- Consultation des entreprises : avril 2022
- Déboisement : septembre-octobre 2022
- Travaux dans la traversée de Chanos-Curson : automne-hiver 2022
- Bassins de protection de Chavannes : hiver-printemps 2023
- Bassins de protection de Chanos-Curson : printemps-été 2023
- Bassins de protection de Marsaz et renaturation en aval de Chanos-Curson : été-automne 2024 (dureté foncière)

Les enjeux du territoire

Consommation totale en 2017 : 1130 GWh (interne, hors transit et autoroute)



La stratégie du territoire

Le Plan Climat ambitionne d'atténuer les changements climatiques, de s'y adapter, mais aussi d'améliorer le cadre de vie des citoyens de notre agglomération et d'engager la collectivité et ses agents dans une démarche d'exemplarité.

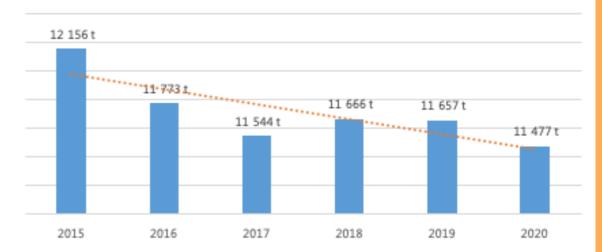


ÉVOLUTION DES QUANTITÉS D'ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTÉES SUR LE TERRITOIRE

Evolution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles

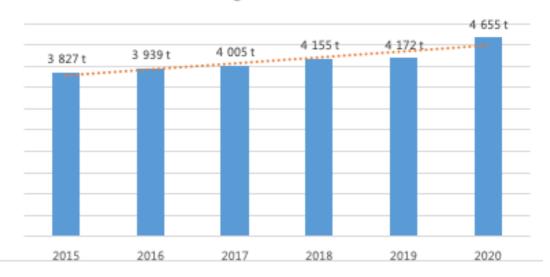
ORDURES MÉNAGÈRES

FOCUS 23



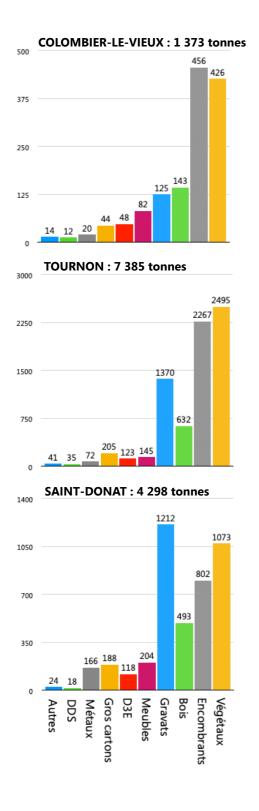
Après la nette baisse enregistrée entre 2015 et 2017 (- 5 %) le volume des ordures ménagères résiduelles produit avait connu une légère hausse en 2018 (+ 1 %). Cette hausse était essentiellement due à l'augmentation de la population, car la production par habitant diminuait dans le même temps de 1.9 % à 204 kg/an/habitant. L'année 2019 a elle été marquée par une remarquable stabilité du volume produit sur le territoire (diminution de 0.025 %). Par contre la production moyenne par habitant a continué à décroitre en passant de 204 à 203 kg/an/habitant.

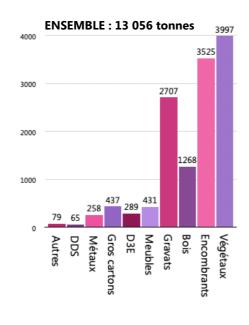
Evolution du tonnage de collectes sélectives



Après une stagnation ces deux dernières années, 2020 renoue avec l'augmentation des quantités collectées. L'impact le plus marquant est sur le verre avec environ + 4 kg/an/habitant. Globalement cela représente une augmentation de 12 % des tonnages par rapport à 2019, avec 4 655 tonnes collectées (soit près de 81 kg/an/habitant

BILAN ANNUEL DES TONNAGES COLLECTÉS SUR LES DÉCHÈTERIES GÉRÉES PAR ARCHE AGGLO









Rapport d'activité

ARCHE Agglo 2020 Directeur de la publication : Frédéric Sausset

Éditeur : ARCHE Agglo Imprimeur : Despesse Date de parution : septembre 2021

ARCHE Agglo - BP103 07305 Tournon-sur-Rhône cedex 04 26 78 78 78 - accueil@archeagglo.fr

WWW.ARCHEAGGLO.FR